OMBRES & LUMIÈRE

LILLE-FIVES - 11 SEPTEMBRE 1942

HISTOIRE D'UN SAUVETAGE

RAILS & HISTOIRE
Association pour l'histoire des chemins de fer

LILLE-FIVES 1942

Musée de la Résistance de Bondues

APHG
Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

SOMMAIRE

P. 3 > INTRODUCTION

P. 4/6 > LES COMMUNAUTÉS JUIVES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

P. 7/13 > DES COMMUNAUTÉS MOBILISÉES

P. 14/17 > DES MENACES DE PLUS EN PLUS PESANTES

P. 18/26 > LES VIOLENCES GÉNOCIDAIRES

P. 27/28 > CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA RAFLE

P. 29/30 > LE RASSEMBLEMENT

P. 31/33 > LES CHEMINOTS

P. 34/35 > LE COMITÉ DE SECOURS

P. 36/37 > LE SORT DES ENFANTS

P. 38/45 > MALINES ET AUSCHWITZ

P. 46/48 > LE RETOUR DES SURVIVANTS

P. 49/56 > LA MÉMOIRE

P. 57 > COMMENT FAIRE DES RECHERCHES ?

P. 58/59 > BIBLIOGRAPHIE

OMBRES & LUMIÈRE

LILLE-FIVES - 11 SEPTEMBRE 1942 >>> HISTOIRE D'UN SAUVETAGE

SOUS LE HAUT PARRAINAGE DE MONSIEUR SERGE KLARSFELD

Cette exposition est réalisée par l'association **« Lille-Fives 1942 »** avec le soutien de **« Rails et histoire »**, association pour l'histoire des chemins de fer, et de l'**« APHG »**, association des professeurs d'Histoire et de Géographie. Elle présente l'action héroïque d'individus qui, lors de **la rafle du 11 septembre 1942**, se sont mobilisés spontanément pour sauver des juifs du Nord-Pas de Calais et les protéger jusqu'à la Libération, au prix de grands dangers pour eux-mêmes et leurs proches.

Le 11 septembre 1942, de nombreuses familles juives du Nord et du Pas-de-Calais sont arrêtées au petit matin par les soldats allemands et regroupées à la gare de Fives à destination du camp de regroupement de Malines, puis d'Auschwitz. Dans l'état actuel des recherches, 496 juifs du Nord et du Pas-de-Calais ont réalisé ce sinistre périple décidé par les troupes d'occupation. Seuls 15 en reviendront. Mais grâce à l'héroïsme de certains (cheminots et infirmières, communistes et gaullistes, protestants, catholiques et juifs, policiers et fonctionnaires d'état civil, et tant d'autres encore), **de nombreux juifs purent être sauvés à la gare de Fives et protégés ensuite.** Selon les témoignages, il y en aurait une soixantaine, dont 41 ont été identifiés à ce jour, en majorité des enfants.

Cet évènement constitue l'un des plus grands sauvetages de juifs en partance d'une gare française pour Auschwitz.

© Lille-Fives 1942.

COMITÉ DE PILOTAGE

Président : **Dominique LESER**
Emmanuelle BACQUET
Grégory CELERSE
Hélène PRIEGO
Laurence SCHRAM

Livret d'accompagnement réalisé par :
Emmanuelle BACQUET et Laurette MAROTEL

Graphisme : **Marion COCHAT**
Impression : **SNCF, Centre édition - La Chapelle**

LÉGENDE

- **Cheminots**
- **Sauvés**
- **Comité de secours**
- **Persécution**
- **Sauveurs individuels**
- **Contexte**

LES COMMUNAUTÉS JUIVES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

En 1939, le Nord-Pas-de-Calais compte plusieurs communautés juives représentant environ 4 000 personnes.

Un certain antijudaïsme religieux est ancré depuis le Moyen-Âge dans les communautés catholiques, mais en cette fin de XIXème siècle qui voit le triomphe de la laïcité, il est en sommeil.

Représentation traditionnelle de l'Eglise (triomphante) et de la Synagogue (aveuglée par Satan), Cathédrale Notre-Dame de Paris. Photo Tristan NITOT

Il se double d'un antisémitisme plus proche du "racisme" à la fin du XIXème siècle, avec l'arrivée d'immigrés juifs d'Europe de l'Est fuyant les *pogroms* (attaques violentes, principalement dirigées contre les juifs) et de juifs alsaciens-lorrains quittant une région annexée par l'Allemagne.
Parallèlement, certains juifs issus de communautés implantées de longue date en France parviennent à de hautes responsabilités politiques et financières.
En cette période d'instabilité politique, il n'en faut pas plus pour faire d'eux les boucs-émissaires d'un global rejet "du système". Le juif devient la figure de l'apatride, n'appartenant à aucune terre, mais venu profiter de celle sur laquelle il s'installe.

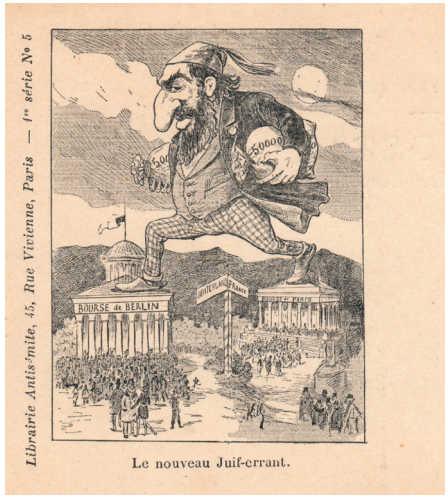

« Le nouveau Juif-errant ».
Coll. Musée de la Résistance, Bondues

Dans l'entre-deux-guerres, d'autres juifs, polonais, allemands, ou issus de l'ex-Empire ottoman immigrent en plus grand nombre.
Les Polonais s'établissent surtout dans le bassin minier mais aussi dans les grandes villes de la région où ils ouvrent ateliers et boutiques.
Simon et Chana LERNER par exemple s'installent comme marchands de tissus à Lens, après avoir vécu en Allemagne puis être passés brièvement par la Belgique et enfin par Valenciennes (Nord). Le couple a une petite fille prénommée Henriette née le 28 septembre 1933.

Dans l'Allemagne vaincue de l'entre-deux-guerres, frappée par la crise économique et politique, la légende du "coup de poignard dans le dos" fait courir la rumeur d'un supposé sabotage des juifs au sein de l'armée allemande et de la gauche révolutionnaire dans le pays, sans lesquels l'Allemagne aurait bien entendu triomphé...
Cette explication simpliste séduit une population en plein désarroi, et favorise la montée des extrémismes.

Dès 1933, des juifs allemands quittent l'Allemagne nazie pour la France dès l'arrivée au pouvoir d'Adolf HITLER.

Extrait de La Petite Illustration de février 1939.
Coll. Musée de la Résistance, Bondues

Ils sont surveillés par les services du Ministère de l'Intérieur et plus particulièrement, par des inspecteurs du service de la sûreté du commissariat de Lille. Non pas parce qu'ils sont juifs, mais parce qu'ils sont citoyens allemands dans un contexte d'entre-deux-guerres tendu entre la France et l'Allemagne.

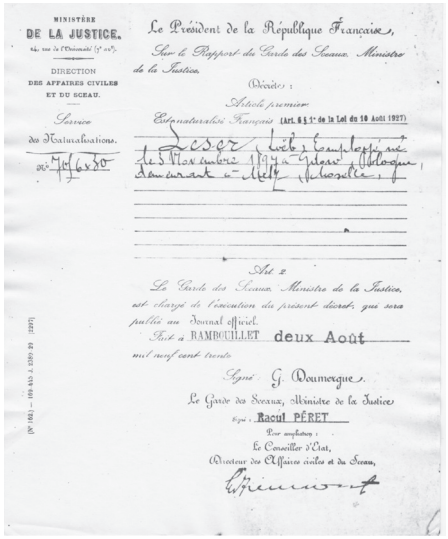

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE.
64, rue de l'Université (7e arr.).
DIRECTION
DES AFFAIRES CIVILES
ET DU SCEAU.
Service
des Naturalisations.
N° 7716x30

Le Président de la République Française,
Sur le Rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Décrète :
Article premier
Est naturalisé Français (Art. 6 § 1er de la Loi du 10 Août 1927)
Leser Léon, employé né le 5 Novembre 1897 à Gdow, Pologne, demeurant à Metz, Moselle.

Art. 2
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.
Fait à RAMBOUILLET deux Août mil neuf cent trente
Signé : G. Doumergue.
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Signé : Raoul PÉRET
Pour ampliation :
Le Conseiller d'État,
Directeur des Affaires civiles et du Sceau,

Coll. Famille LESER-THAU

Léon LESER est né en 1897 à Cracovie. Enrôlé dans l'armée austro-hongroise pendant la 1ère Guerre Mondiale, il quitte la Pologne nouvellement créée pour Berlin que l'antisémitisme lui fait rapidement fuir. Il vient travailler comme manœuvre puis contremaître en Lorraine. Il se marie à Metz avec Rose THAU, dont la famille originaire de Pologne s'était d'abord installée en Lorraine, et a deux garçons. Naturalisé français en 1930, il s'installe à Lille où il devient commerçant en TSF. L'engouement pour la radio est grand et son commerce est florissant.

DES COMMUNAUTÉS MOBILISÉES

Le 3 septembre 1939 : La France entre en guerre.

Plus de 40 000 étrangers installés en France, dont environ 25 000 juifs, s'engagent volontairement. Ils forment les Régiments de Marche de Volontaires Étrangers (RMVE).

Coll. Famille FAJNKUCHEN

Mendel-Manek FAJNKUCHEN (4ème de la deuxième rangée en partant du haut) est né le 24 août 1908 à Przedborz (Pologne). Il est le fils de Judka-Yidel Fajnkuchen et de Chana Rosenberg. Mendel-Manek Fajnkuchen quitte la Pologne en 1929, et arrive en France à l'âge de 21 ans.

Il réside successivement à Douai puis à Lens et déménage à Avion après son mariage, en 1933, avec Esther-Erna Timberg. Mendel-Manek y ouvre un atelier de tailleur, boulevard Demailly. En 1938, Manek et Esther donnent naissance à un fils, Séverin Fajnkuchen.

Au moment où débute le conflit, Mendel-Manek, comme de nombreux juifs de Lens, s'engage dans un Régiment de Marche des Volontaires Étrangers. Il intègre le 23ème RMVE et arrive au corps de Septfonds (Tarn-et-Garonne) le 7 mai 1940 comme 2ème classe d'infanterie.

Lors de l'attaque de mai 1940, la défense française s'effondre et plonge le pays dans le désarroi.

Poussés sur les routes par l'avancée allemande, les Français évacuent dans le chaos et la peur.

« Nous sommes partis de Lille le 10 mai 1940 [...] [Nous avons traversé] Rouen où nous étions dans les dernières voitures à traverser un pont sur la Seine qui a sauté tout de suite après, et nous nous sommes retrouvés, après avoir perdu ma grand-mère en route, à Dinard où les Allemands sont arrivés presque en même temps que nous. [...] Nous y étions à la mise en place du régime de Vichy et mon père (Léon LESER) est revenu à Lille vers la mi-septembre, seul, pour constater que notre appartement avait été entièrement pillé, et revenir nous chercher à Dinard d'où nous sommes revenus autour de la rentrée scolaire. » Témoignage d'Edgard LESER, fils de Léon LESER et Rose THAU

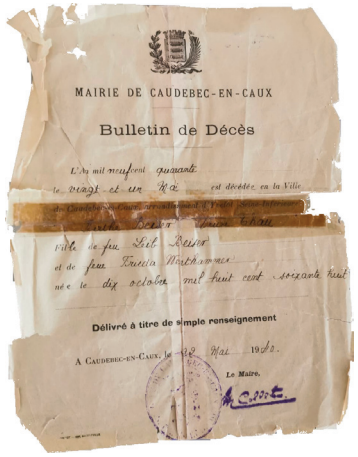
MAIRIE DE CAUDEBEC-EN-CAUX

Bulletin de Décès

Délivré à titre de simple renseignement

A Caudebec-en-Caux, le 22 Mai 1940.

Le Maire,

Certificat de décès de Berthe BEISER-THAU à Caudebec-en-Caux le 22 mai 1940.
Coll. Famille LESER-THAU

Le gouvernement, remanié autour de Philippe PÉTAIN, choisit de mettre fin au combat. Plutôt que de signer une capitulation qui serait un aveu de défaite militaire mais laisserait une voie de Résistance politique (avec un gouvernement exilé en Angleterre par exemple), le gouvernement fait le choix de l'armistice, signé le 22 juin, pour une application au 25 juin.
L'Alsace-Moselle est annexée, la moitié Nord du pays occupée, et la Somme délimite une « zone interdite » au sein de laquelle le Nord-Pas-de-Calais est décrété « Zone rattachée » au Commandement militaire de Bruxelles.

La *Nordost Linie* - ligne de démarcation de la Zone interdite sur la Somme. Coll. Musée de la Résistance, Bondues

Le 28 novembre 1940, une ordonnance allemande interdit le retour des juifs dans la région Nord-Pas-de-Calais.
Les 16 et 17 décembre 1940, 124 juifs sont chassés du littoral déclaré « zone rouge ». Ils sont internés dans un camp de regroupement des étrangers à l'école primaire Jules Ferry à Troyes.

Alors que les troupes sont démobilisées, les soldats étrangers des RMVE sont regroupés au camp de Septfonds, conçu au départ pour les réfugiés espagnols. Les étrangers sont en effet sous le coup de la loi du 11 juillet 1938 qui prévoit l'obligation pour eux de fournir une participation à l'effort de défense.

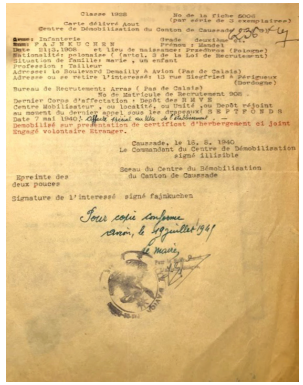

Coll. Famille FAJNKUCHEN

Manek n'est démobilisé que le 16 août 1940. Il rejoint alors sa femme et son fils, qui ont fui le Pas-de-Calais en mai 1940 pour se réfugier en Dordogne dans la région de Périgueux. Manek et sa famille restent en Dordogne de 1940 à 1944. En raison de la violence régnant en Dordogne au printemps 1944, la famille FAJNKUCHEN se réfugie à Lyon. En juillet 1944, ce sont des membres du Parti Populaire Français, parti collaborationniste, qui arrêtent Manek à son domicile à Lyon. Mendel-Manek est interné à la prison de Montluc avant d'être déporté à Auschwitz, probablement par le convoi 78, directement organisé par Klaus BARBIE. Mendel-Manek décède au Auschwitz en août 1944.

Focus L'ÉXODE

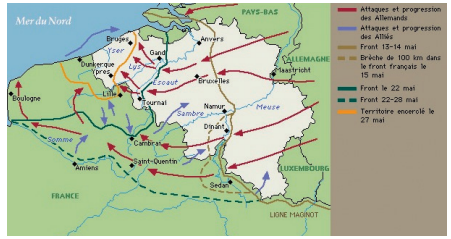

Le 10 mai 1940, sans ultimatum, l'Allemagne attaque simultanément les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France. En mai et juin 1940, le Nord-Pas-de-Calais est l'épicentre de la Seconde guerre mondiale. À l'appel des Belges, les Franco-Britanniques traversent les plaines belges, tandis que les Allemands traversent les Ardennes en direction de Sedan, à travers d'épaisses forêts jugées infranchissables par les experts militaires.

L'irrépressible percée allemande jette sur les routes soldats en déroute, réfugiés belges et hollandais et populations du Nord de la France.

Photo de troupes britanniques croisant des réfugiés belges sur la route de Bruxelles-Louvain, le 12 mai 1940. Coll. Imperial War Museum

Aux bombardements (110 morts à Arras), s'ajoute le spectre d'une occupation déjà vécue en 1914-1918. Les villes se vident au fur et à mesure de la progression allemande. L'armée tente de stopper cette évacuation massive qui empêche l'acheminement des renforts, en vain. Toutes les classes sociales se retrouvent sur les routes. Tous les moyens de locomotion sont utilisés : voitures pour les plus riches mais l'essence manque bientôt, bicyclettes, chariots tirés par les chevaux, brouettes..., dans lesquels sont entassés le maximum de bagages. Les évacués doivent faire face au manque de nourriture et aux bombardements incessants des *Stukas* qui prennent en enfilade les colonnes de réfugiés.

Le chaos rue Héronval après les bombardements allemands sur Arras le 19 mai 1940.
Coll. Ville d'Arras / Fonds documentaire Alain Jacques

Les routes sont jonchées de cadavres. Toute la vie est désorganisée, les élus ayant le plus souvent pris part à l'évacuation.

Près de 600 000 personnes originaires du Nord-Pas-de-Calais parviennent à franchir la Somme mais l'avancée allemande les fait refluer vers le Nord.

« Nous marchons en direction de Calais. Sur les routes, des images de la misère la plus noire : des colonnes infinies de réfugiés défilent à côté de nous. Nous devons les chasser de la route pour pouvoir avancer. Ils se tiennent maintenant avec leurs hautes charrettes dans les champs et dans les prés. Ils ont chargé les objets les plus impossibles : bicyclettes, chaises, tables, lits, casseroles, ustensiles de toutes sortes, cageots avec des poules, des lapins, des pigeons, des seaux, des sacs bourrés, des divans, des ballots de paille, des couvertures. Tout cela est jeté pêle-mêle. Beaucoup d'objets sont accrochés aux barreaux des charrettes. Derrière suivent vaches, chevaux, cochons, moutons, souvent conduits par des enfants. Des chiens flairent tout autour. Sur les charrettes, avec leur splendeur bigarrée, sont assis des gens angoissés, tremblants, la plupart du temps des femmes avec des petits enfants, des nourrissons sur les bras, des garçons et des filles adolescents. Peu d'hommes accompagnent ces défilés de misère ».

Observations d'un combattant du régiment *Gross Deutschland* alors qu'il traverse le Haut Artois le 22 mai 1940, citées dans *Le Nord -Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944*, Étienne Dejonghe, Yves Le Maner, LA VOIX éditions 2019

Focus LA RÉVOLUTION NATIONALE

Affiche réalisée en 1941 (ou 1942) pour le Centre de propagande de la Révolution Nationale d'Avignon par René VACHET.

Cette affiche dépeint une maison France dont l'écroulement supposé serait dû aux juifs (symbolisés par l'étoile de David au-dessus de la maison) et aux francs-maçons : ils sont associés à tous les stéréotypes (« spéculation », « avarice ») et aux dérives de la IIIe République (« juiverie » : le Front Populaire de Léon BLUM).
À droite, la maison France est présentée comme redressée grâce au maréchal PÉTAIN, symbolisé par les sept étoiles de son grade militaire et ses valeurs dont la devise de l'État français : « Travail, Famille, Patrie ».

Cette idéologie mise en place par le maréchal PÉTAIN dès son accession au pouvoir le 10 juillet 1940 a généré les lois d'exclusion des juifs qui s'appliquent à l'ensemble du pays alors que la législation antisémite des autorités allemandes s'applique en zone occupée.

MESURES DU RÉGIME DE VICHY

• **Loi du 22 juillet 1940 :** loi de dénaturalisation.
• **Loi du 27 août 1940 :** abolition du décret-loi Marchandeau (qui réprime l'antisémitisme dans la presse).

• **Loi du 3 octobre 1940 :** premier statut des juifs : définition du caractère juif, interdiction de certaines professions.
• **Loi du 4 octobre 1940 :** autorisation d'internement des juifs étrangers sur décision des préfets.
• Loi du 7 octobre 1940 : abrogation du décret Crémieux (Les juifs d'Algérie, sont privés de la nationalité française, acquise depuis le décret Crémieux en 1871 : le 7 octobre 1940, ils deviennent des « indigènes des départements de l'Algérie »).

• **Loi du 21 novembre 1940 :** interdiction de toutes les associations juives à l'exception des consistoires israélites et attribution des compétences des associations juives interdites à l'Union Générale des Israélites de France.
• **Loi du 29 mars 1941 :** création du Commissariat Général aux Questions Juives par le gouvernement DARLAN

• **Loi du 2 juin 1941 :** second statut des juifs: nouvelle définition du caractère juif, interdictions de professions, limitation de l'accès à l'Université, sanctions en cas d'infraction.
• **Loi du 22 juillet 1941 :** loi portant sur l'aryanisation des biens de juifs absents ou disparus, vol « légal » de Vichy.

• **Décision du 27 novembre 1941 :** les députés et sénateurs juifs perdent leurs mandats.
• **Décret du 9 décembre 1941 :** internement des juifs étrangers entrés en France depuis 1936.

• **Décret du 11 juin 1942 :** les professions artistiques sont interdites aux juifs.

MESURES ALLEMANDES

• **Ordonnance du 13 juillet 1940 :** expulsion des juifs d'Alsace vers la zone non-occupée et confiscation de leurs biens.

• **Ordonnance du 27 septembre 1940 (première ordonnance relative aux mesures contre les juifs) :** premier statut allemand des juifs: définition du caractère juif, recensement obligatoire.

• **Décision du 13 octobre 1940 :** tampon obligatoire sur les cartes d'identité des juifs.
• **Ordonnance du 18 octobre 1940 (deuxième ordonnance relative aux mesures contre les juifs) :** aryanisation des biens des juifs par mise sous séquestre des biens des personnes absentes ou arrêtées.

• **Ordonnance du 26 avril 1941 (troisième ordonnance relative aux mesures contre les juifs) :** second statut allemand des juifs : définition revue du caractère juif, interdiction de certaines professions, mesures d'aryanisation.

• **Ordonnance du 13 août 1941 :** interdiction faite aux juifs de posséder un poste de radio.
• **Ordonnance du 28 septembre 1941 :** argent obtenu par la vente des biens juifs à déposer sur un compte spécial.

• **Ordonnance du 17 décembre 1941 :** amende d'un milliard de francs imposées aux juifs et payée avec l'argent obtenu de la vente des biens des juifs.
• **Ordonnance du 29 mai 1942 :** port de l'étoile jaune obligatoire.

• **Ordonnance du 8 juillet 1942 :** interdiction faite aux juifs de fréquenter les salles de spectacle et certains lieux publics.

Poignée de main entre PÉTAIN et HITLER le 24 octobre 1940 à Montoire-sur-le-Loir.

Lors de la rencontre entre HITLER et PÉTAIN à Montoire, le 24 octobre 1940, le principe d'une collaboration d'État entre la France et l'Allemagne dans les domaines économique, militaire et répressif est institué. Elle entraîne l'exclusion des juifs, leur internement et leur déportation vers les centres de mise à mort.

DES MENACES DE PLUS EN PLUS PESANTES

Dès le 22 juillet 1940 le régime de Vichy vote la révision des naturalisations obtenues depuis 1927. 15 150 personnes perdent la nationalité française, dont 6 000 juifs. Bien que le droit du sol prévale encore en théorie, cette loi permet de dénaturaliser également les enfants nés en France des personnes concernées.

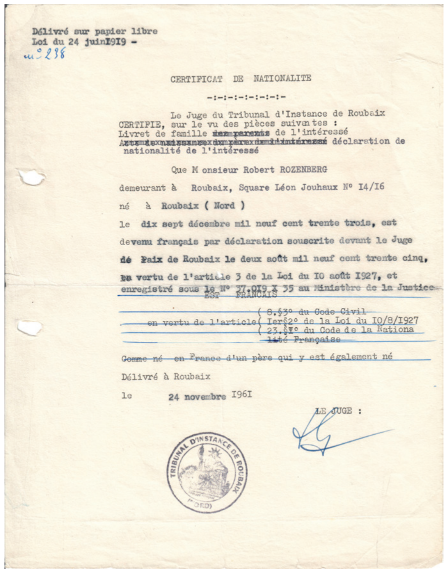

Délivré sur papier libre
Loi du 24 juin1919 -
n° 298

CERTIFICAT DE NATIONALITE

-:-:-:-:-:-:-:-

Le Juge du Tribunal d'Instance de Roubaix CERTIFIE, sur le vu des pièces suivantes :
Livret de famille ~~des parents~~ de l'intéressé
~~Acte de naissance du père de l'intéressé~~ déclaration de nationalité de l'intéressé

Que Monsieur Robert ROZENBERG

demeurant à Roubaix, Square Léon Jouhaux N° 14/16

né à Roubaix (Nord)

le dix sept décembre mil neuf cent trente trois, est devenu français par déclaration souscrite devant le Juge de Paix de Roubaix le deux août mil neuf cent trente cinq, en vertu de l'article 3 de la Loi du 10 août 1927, et enregistré sous le N° 37.019 X 35 au Ministère de la Justice

~~EST FRANCAIS~~

~~en vertu de l'article (8.§3° du Code Civil (1er§2° de la Loi du 10/8/1927 (23.§1° du Code de la Nationalité Française~~

~~Comme né en France d'un père qui y est également né~~

Délivré à Roubaix

le 24 novembre 1961

LE JUGE :

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROUBAIX (NORD)

Coll. Famille ROSENBERG

Joseph ROSENBERG et son épouse Charlotte KELLER, originaires de Hongrie, habitent Roubaix. Ils ont trois enfants, Lili, née en 1932, Robert, né en 1933, et André, né en 1940.
Les époux ROSENBERG déclarent leurs enfants de nationalité française, en vertu du droit du sol.

Le 3 octobre 1940, Vichy promulgue la « loi portant statut des juifs » qui le fait reposer sur une définition raciale, et limite les droits des personnes « issues de trois grands parents de race juive ou de deux grands parents de la même race, si {leur} conjoint lui-même est juif » : fonctions publiques et mandats interdits, professions soumises à un quota...
Cette loi est remplacée en juin 1941 par le « second statut des juifs », qui en donne cette fois une définition confessionnelle.

Le 7 octobre 1940, le décret Crémieux, qui en 1870 avait accordé la nationalité française aux juifs d'Algérie, est abrogé.
L'*OFK 670* de Lille adopte le 18 novembre 1940 une ordonnance qui, comme celle du commandement de Paris, repose sur une définition confessionnelle (sur la pratique du judaïsme). Et cela même alors que l'*OFK 670* dépend du commandement militaire de Bruxelles qui a opté pour une définition raciale, inspirée des lois promulguées au 7ème congrès nazi de septembre 1935 à Nuremberg. Celles-ci affirment que la judaïté repose sur le sang et la généalogie (au nom de la “race” supposée des grands-parents).

À l'automne 1940 commence un recensement des entreprises juives mené par chaque commune. Ce recensement aboutit à l'obligation d'apposer une affiche sur ces entreprises à compter du 15 décembre 1940.

Coll. Musée de la Résistance, fonds Paul ROOS

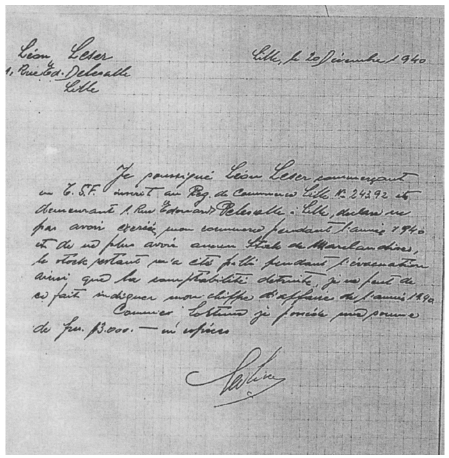

Léon Leser
1, Rue Ed. Delesalle
Lille

Lille, le 20 Décembre 1940

Je soussigné Léon Leser commerçant en T.S.F. inscrit au Reg. de Commerce Lille N° 24392 et demeurant 1, Rue Edouard Delesalle à Lille, déclare ne pas avoir exercé mon commerce pendant l'année 1940 et de ne plus avoir aucun stock de marchandises, le stock restant m'a été pillé pendant l'évacuation ainsi que la comptabilité détruite, je ne peux de ce fait indiquer mon chiffre d'affaires de l'année 1940.
Comme [illegible] je possède une somme de frs. 13.000.— en espèces

Coll. Famille LESER

Dès décembre 1940, Léon LESER doit faire une déclaration d'activité et de patrimoine. Son appartement et son stock ayant été pillés pendant l'évacuation de la famille en mai, son commerce est fermé depuis lors.
Lorsqu'en juin 1941, l'*OFK 670* met en place l'aryanisation des entreprises juives, c'est-à-dire leur mise sous administration par un non juif, celle-ci est mise en œuvre par le Commissariat aux Affaires juives, dont une antenne vient d'être créée à Lille.

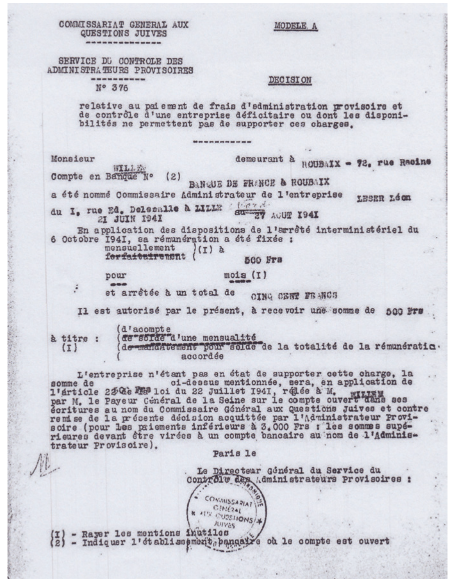

COMMISSARIAT GENERAL AUX QUESTIONS JUIVES

MODELE A

SERVICE DU CONTROLE DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES
N° 376

DECISION

relative au paiement de frais d'administration provisoire et de contrôle d'une entreprise déficitaire ou dont les disponibilités ne permettent pas de supporter ces charges.

Monsieur WILLEM demeurant à ROUBAIX - 72, rue Racine
Compte en Banque N° (2) BANQUE DE FRANCE à ROUBAIX
a été nommé Commissaire Administrateur de l'entreprise LESER Léon
du 1, rue Ed. Delesalle à LILLE 21 JUIN 1941 ~~au~~ 27 AOUT 1941
En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 6 Octobre 1941, sa rémunération a été fixée :
mensuellement ~~forfaitairement~~ (1) à 500 Frs
pour mois (1)
et arrêtée à un total de CINQ CENT FRANCS
Il est autorisé par le présent, à recevoir une somme de 500 Frs
à titre : (1) (d'acompte (~~de solde~~ d'une mensualité (~~de mandatement pour~~ solde de la totalité de la rémunération accordée
L'entreprise n'étant pas en état de supporter cette charge, la somme de 500 Frs ci-dessus mentionnée, sera, en application de l'article 22 de la loi du 22 Juillet 1941, réglée à M. WILLEM par M. le Payeur Général de la Seine sur le compte ouvert dans ses écritures au nom du Commissaire Général aux Questions Juives et contre remise de la présente décision acquittée par l'Administrateur Provisoire (pour les paiements inférieurs à 3.000 Frs : les sommes supérieures devant être virées à un compte bancaire au nom de l'Administrateur Provisoire).
Paris le
Le Directeur Général du Service du Contrôle des Administrateurs Provisoires :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

(1) - Rayer les mentions inutiles
(2) - Indiquer l'établissement bancaire où le compte est ouvert

Coll. Famille LESER

Le commerce de Léon, malgré sa cessation d'activité, se voit aussi assigné un administrateur. Faute de recettes, celui-ci est rémunéré directement par le Commissariat aux Affaires juives.

En juin 1941, l'invasion de l'URSS et l'entrée en guerre de celle-ci contre l'Allemagne a pour conséquence l'arrestation de juifs suspectés de communisme.
Dans les mois qui suivent, les restrictions de liberté se multiplient : interdiction de fréquenter hôtels, restaurants, jardins publics (septembre), obligation pour les restaurateurs d'apposer une affiche interdisant l'entrée aux juifs (novembre).

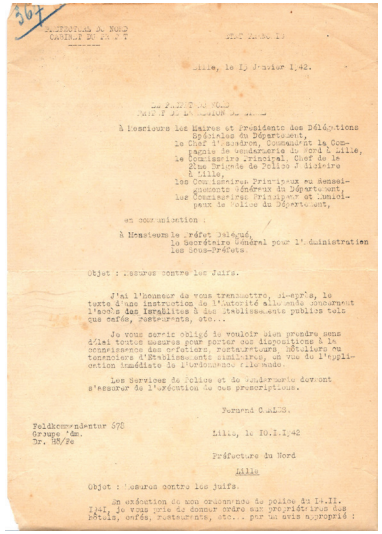

Coll. Musée de la Résistance, Bondues

« Nous n'avions pas le droit par exemple de nous asseoir sur un banc public. Nous n'avions pas le droit de fréquenter la piscine. (...) Nous n'avions pas le droit de prendre le tramway ailleurs que sur la plateforme. Nous n'avions pas le droit d'avoir le téléphone (ou) un appareil de radio. Nous n'avions pas le droit d'entrer dans un café (hors ceux) tenus par des juifs... »
Témoignage d'Edgard LESER, fils de Léon LESER.

Les premières rafles commencent au printemps 1941, facilitées par les déclarations demandées aux familles juives.

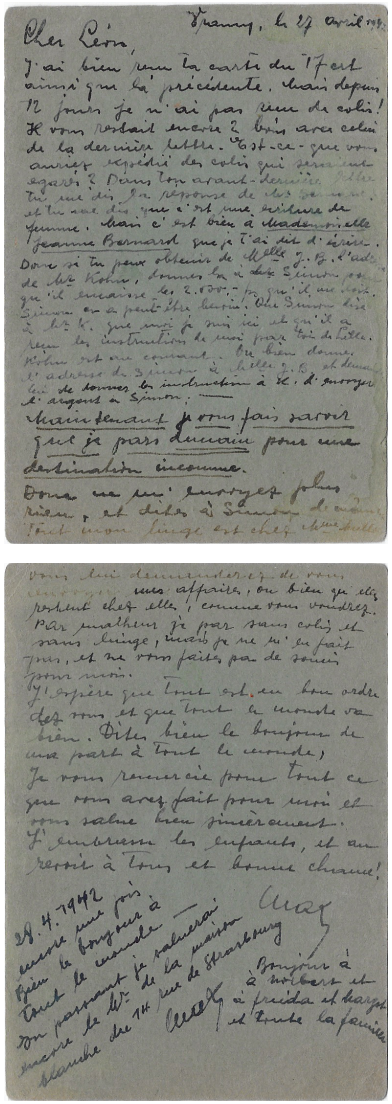

Max THAU, frère de Rose et beau-frère de Léon LESER, est arrêté lors de l'une de ces rafles et interné à Drancy puis Compiègne. Lettre de Max écrite depuis Drancy en avril 1942. Coll. Famille LESER-THAU

Entre février et août 1942, les ordonnances de l'*OFK* se succèdent, limitant la circulation (interdite après 20h) et les créneaux possibles pour faire ses achats (entre 15 et 16h uniquement).

En juillet 1942, le port de « l'étoile jaune » devient obligatoire en zone rattachée.

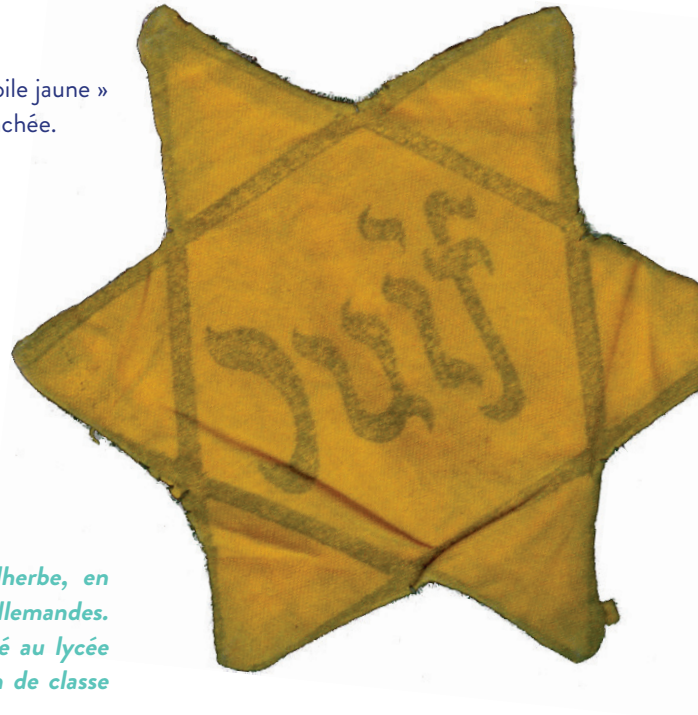

Étoile d'Edgard LESER.
Coll. Famille LESER-THAU

« J'étais élève du lycée Faidherbe, en partie occupé par les troupes allemandes. Et le jour où je me suis pointé au lycée avec mon étoile (...) un copain de classe m'a dit « sale juif ».
Pouf, mon poing est parti tout de suite. (...) L'instituteur nous a réunis après la récréation en disant « quatre de vos camarades sont obligés à partir d'aujourd'hui de porter un insigne que l'on veut dégradant et dont ils ont toute raison d'être fiers. C'était vos camarades hier, ce sont vos camarades aujourd'hui, ce seront vos camarades demain. Je ne veux plus entendre de réflexion à ce propos. » Ce professeur c'était M. Douai, (dont) j'ai un souvenir radieux ».
Témoignage d'Edgard LESER

LES VIOLENCES GÉNOCIDAIRES

À partir de l'été-automne 1941, les juifs sont systématiquement assassinés par les *Einsatzgruppen*, unités nazies formées de SS et policiers, qui suivent la progression de l'armée allemande en URSS. Ces massacres marquent le début de la Shoah.

À partir de la fin de l'année 1941, des centres de mise à mort sont créés en Europe orientale. Le 20 janvier 1942, à Wannsee, dans la banlieue de Berlin, 15 dirigeants nazis entérinent les modalités de la « Solution finale de la question juive », c'est-à-dire la destruction systématique et totale des 11 millions de juifs d'Europe et d'Afrique du Nord.

Musée de la villa Marlier à Wannsee.
Photo E. BACQUET

Le 27 mars 1942, le premier « train spécial », quitte Compiègne (Oise) pour le camp de concentration d'Auschwitz auquel s'ajoute un centre de mise à mort en 1942. 1112 hommes, victimes des rafles de mai, août et décembre 1941, font partie du convoi.

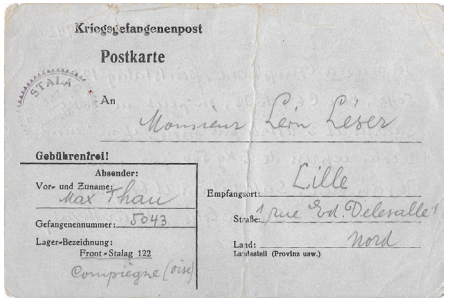
Kriegsgefangenenpost
Postkarte
An
Monsieur Léon Leser
Gebührenfrei!
Absender:
Vor- und Zuname: Max Thau
Gefangenennummer: 5043
Lager-Bezeichnung: Front-Stalag 122 Compiègne (Oise)
Empfangsort: Lille
Straße: 1 rue Ed. Delesalle
Land: Nord

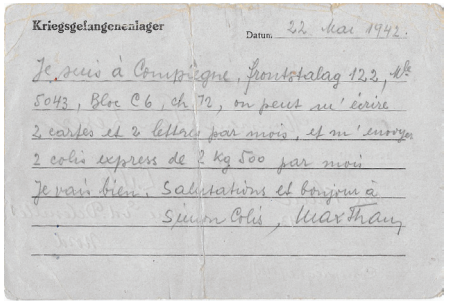
Kriegsgefangenenlager
Datum: 22 Mai 1942.
Je suis à Compiègne, Frontstalag 122, N° 5043, Bloc C6, ch. 12, on peut m'écrire 2 cartes et 2 lettres par mois, et m'envoyer 2 colis express de 2 kg 500 par mois. Je vais bien. Salutations et bonjour à Simon Colis, Max Thau

Carte postale envoyée de Compiègne par Max THAU à son beau-frère Léon LESER. Il quittera ensuite Compiègne pour Auschwitz, où il meurt le 13 juillet 1942. Coll. Famille LESER-THAU

Le 11 juin 1942, les responsables SS de la *Sipo-SD* de Paris, Bruxelles et La Haye se réunissent à Berlin autour d'Adolf EICHMANN. L'objectif de la réunion est de programmer l'assassinat des 100 000 juifs de l'Ouest. Ainsi, en Europe occupée les rafles se multiplient.

- Les 16 et 17 juillet 1942 a lieu à Paris la rafle du Vel d'Hiv : 13 152 personnes sont détenues au vélodrome d'hiver, à Drancy et à Pithiviers. Pour la première fois des femmes et des enfants sont arrêtés en France et des enfants sont séparés de leurs parents dans la déportation.
- Au début du mois d'août, le gouvernement de Vichy commence à livrer des juifs étrangers aux Allemands depuis la zone non occupée. Le 26 août 1942 a lieu la grande rafle de la zone libre.
- Les 15 et 16 août se déroule la première grande rafle belge à Anvers, suivie de rafles en août et septembre à Bruxelles, Liège et Charleroi.

Focus *LES EINSATZGRUPPEN*

Les *Einsatzgruppen* (groupes d'interventions) sont à l'origine du massacre de plus de 1 500 000 personnes sur le territoire soviétique. Ce sont des unités spéciales de la police de sécurité allemande et de la *SD* (services *SS* de renseignements) envoyées dans le sillage des troupes de conquête pour contrôler les territoires occupés et y maintenir l'ordre.

Le 22 juin 1941, HITLER déclenche l'opération Barbarossa, portant la guerre en Union Soviétique. Cette guerre d'un type nouveau est conçue par les nazis comme une guerre d'anéantissement et comme une guerre idéologique. L'enjeu est d'importance : expansion territoriale à l'Est, destruction du bolchevisme et annihilation du judaïsme.

Au printemps 1941, quatre groupes d'interventions mobiles sont formés en vue de liquider sur place les cadres du parti communiste et les juifs. Donné avant l'offensive, l'ordre de tuer les cadres du régime soviétique et les hommes juifs adultes bascule en décision génocidaire dans la première semaine du mois d'août 1941. Les 3 000 hommes qui composent ces unités spéciales sont tous des volontaires issus de la *SS* : ils sont presque toujours opérationnellement indépendants, recevant leurs ordres directement de Heinrich HIMMLER et, jusqu'à sa mort, de Reinhard HEYDRICH.

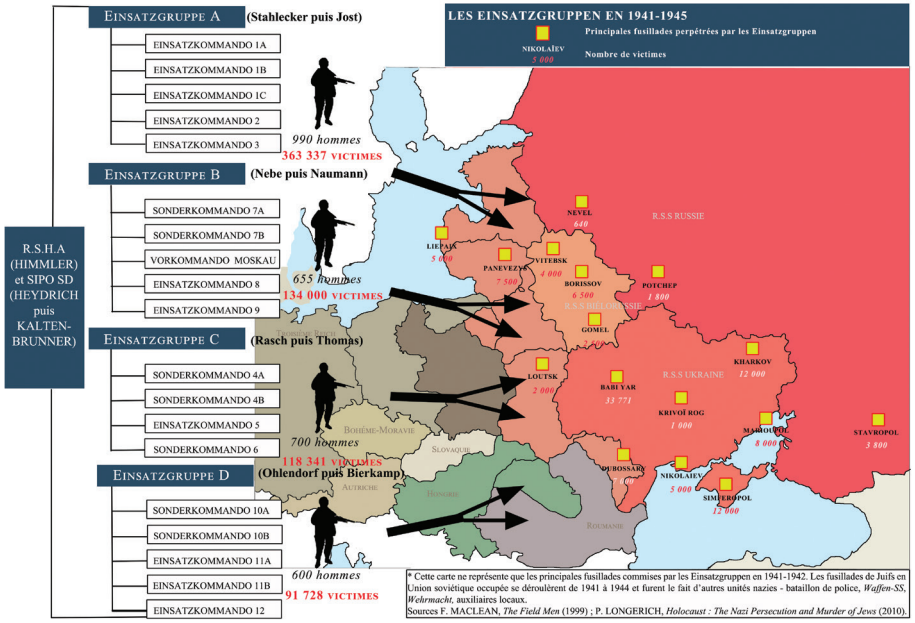

* Cette carte ne représente que les principales fusillades commises par les Einsatzgruppen en 1941-1942. Les fusillades de Juifs en Union soviétique occupée se déroulèrent de 1941 à 1944 et furent le fait d'autres unités nazies - bataillon de police, *Waffen-SS*, *Wehrmacht*, auxiliaires locaux.
Sources F. MACLEAN, *The Field Men* (1999) ; P. LONGERICH, *Holocaust : The Nazi Persecution and Murder of Jews* (2010).

Avec l'assistance de la *Waffen SS*, d'unités de police, de la *Wehrmacht*, des forces alliées roumaines et de collaborateurs locaux, les *Einsatzgruppen* mènent des opérations d'exécutions de masse en Union soviétique. Dans bien des cas, la milice qui assiste les *Einsatzgruppen* est payée avec l'argent et les objets de valeur volés aux victimes.

Souvent appelé *Aktion*, un massacre commence en général par une rafle de juifs ou d'un autre groupe, ou bien par l'ordre de se présenter à un endroit donné. Les victimes sont ensuite emmenées vers un site d'exécution, à pied ou par convoi. Si un charnier n'a pas déjà été creusé, elles doivent le faire elles-mêmes. On leur enlève leurs vêtements, leurs objets de valeur sont confisqués, puis elles sont conduites en groupe vers la fosse. Les *Einsatzgruppen* et leurs assistants fusillent alors les victimes de sorte qu'elles s'y écroulent, ou bien les forcent à y descendre avant de tirer.

LE MASSACRE DE *BABI YAR*

Kiev est la capitale de l'Ukraine soviétique lors de l'invasion de l'Union soviétique par l'armée allemande en juin 1941. Quelque 160 000 juifs y vivent, soit environ 20 % de la population de la ville. Une centaine de milliers parvient à fuir avant l'entrée des troupes allemandes le 19 septembre 1941.

Le 28 septembre 1941, la 637ème compagnie de Propagande affiche dans la ville un appel à la population, imprimé par les services de la 6ème Armée :

« Tous les juifs de la ville de Kiev et de ses environs doivent se rassembler lundi le 29 septembre 1941 à 8 heures du matin à l'angle des rues Melnikova et Dokhturova. Ils doivent apporter leurs papiers officiels, leur argent, leurs objets de valeur, des habits chauds, des sous-vêtements etc. Chaque juif qui ne respecte pas cette ordonnance et qui sera trouvé ailleurs sera fusillé. Chaque citoyen trouvé dans les appartements des juifs abandonnés ou en train d'y voler sera fusillé. »

Les juifs sont convoqués à *Babi Yar* le 28 septembre, veille de la fête juive du *Yom Kippour*, par les autorités allemandes et menacés d'exécution sur place en cas de désobéissance.

Ravin de *Babi Yar* photographié par un soldat allemand en 1941. Coll. USHMM

Les 29 et 30 septembre 1941, des membres de l'*Einsatzgruppe C*, assistés par d'autres unités de la SS et de la police allemande, exécutent une grande partie de la population juive de Kiev au lieu-dit *Babi Yar*, un ravin situé au nord-ouest de la ville. Les victimes sont conduites par groupes de dix, poussées entre deux haies de soldats qui les frappent de toutes leurs forces, entraînés vers le bord du ravin et obligés de se dénuder.

Certains sont massacrés à la mitrailleuse et tombent sur ceux qui les ont précédés. D'autres sont obligés de se coucher au fond du ravin sur les cadavres et sont abattus d'une balle. Beaucoup, qui n'ont été que simplement blessés, gémissent pendant de longues heures avant que les corps ne soient recouverts de chaux.

D'après les rapports de l'*Einsatzgruppe C* à son quartier général, ce sont 33 771 juifs qui sont tués en deux jours. Il s'agit de l'un des plus importants meurtres de masse

perpétrés au cours de la Seconde Guerre mondiale sur un seul lieu, avec le massacre de 50 000 juifs à Odessa par des unités allemandes et roumaines en octobre 1941 et l'opération Fête des moissons au début de novembre 1943, où périssent entre 42 000 et 43 000 victimes juives.

Membres d'un *Einsatzkommando* faisant feu sur des hommes debout au fond d'une tranchée. Circa : 1941-1942.
Localisation inconnue. Photographe inconnu. Coll. USHMM

Au cours des mois qui suivent, les autorités allemandes stationnées à Kiev organisent au même endroit l'assassinat de milliers d'autres juifs ainsi que de Tsiganes, de communistes, et de prisonniers de guerre et civils soviétiques. Au total, on estime que 100 000 personnes environ furent éliminées à *Babi Yar*.

De juin 1941 à janvier 1942, les *Einsatzgruppen* ont assassiné 800 000 personnes. Jusqu'à la fin 1944, le nombre de leurs victimes est estimé entre 1 500 000 et 2 000 000.

En moins de cinq mois, le massacre devient un génocide à l'échelle de l'URSS d'abord (août 1941), puis à celle du continent européen tout entier (novembre 1941). Les tueries par fusillades opérées par les *Einsatzgruppen* constituent le laboratoire de la « solution finale ».

La machine génocidaire connaît toutefois des ratés. À partir de la tuerie de Minsk à laquelle il assiste le 15 août 1941, HIMMLER se déclare convaincu qu'il faut mettre au point un autre moyen de mise à mort, plus rapide et discret, moins éprouvant surtout pour les tueurs. Ce sera le camion à gaz (Chelmno, décembre 1941) puis la chambre à gaz.

Focus LES SERVICES DE RÉPRESSION ALLEMANDS

Durant l'Occupation allemande, plusieurs services allemands de répression quadrillent les territoires occupés.

Deux organes principaux sont en charge du Nord-Pas-de-Calais : un organe militaire, et un organe étatique.

Les services militaires comprennent par exemple la *G.F.P.*, police militaire de la *Wehrmacht*. En théorie, elle n'enquête que sur des affaires de résistance ou des actes anti-allemands comme des attaques sur des soldats ou officiers allemands. Elle est rarement impliquée dans les actes de répression contre les populations juives. L'*Abwehr* – contre-espionnage allemand – est le service de renseignement qui informe la *G.F.P.* et lui procure les enquêtes.

***Feldgendarmes* de Tourcoing.**
Coll. Archives départementales du Nord

La *Feldgendarmerie* elle aussi d'essence militaire. Avec dix-sept antennes rattachées à des *kommandanturs* locales, la *Feldgendarmerie* est une police aux armées. Son rôle consiste à maintenir l'ordre parmi les soldats allemands, à rechercher des déserteurs ou à organiser les convois militaires. Mais très vite, la connaissance locale des *Feldgendarmes*, leur présence importante en font un service de police capable d'assister d'autres services. En ce sens, la *Feldgendarmerie* va jouer un rôle majeur contre la Résistance et lors des rafles de population juive comme lors du 11 septembre 1942. Les services de *Feldgendarmerie* de Lille (groupe 816), de Lens (groupe 833), de Douai (groupe 809), de Valenciennes (groupe 814) et enfin d'Avesnes-sur-Helpe (groupe 806) sont intervenus pour effectuer des arrestations dès l'aube et rassembler les détenus afin de les acheminer vers Lille.

Enfin la *Sipo-SD* ou police de sûreté allemande – dont fait partie la *Gestapo* – est elle plutôt d'essence politique. Initialement, le service d'ordre du parti national-socialiste, la *Sipo-SD* devient vite un service de recherches et d'enquêtes dans les territoires occupés. Les cibles de ce service répressif sont plutôt les personnes considérées comme des ennemis de l'état nazi.

Le bureau lillois est installé à La Madeleine, une commune de la banlieue nord. Un de ses inspecteurs est en charge des questions juives. Il s'agit d'Hermann SCHRAEDER. Originaire de Magdebourg (Allemagne), SCHRAEDER est chargé dans les premiers temps des infractions à la législation sur le port de l'étoile. Il organise pour cela des descentes dans des cafés lillois, interdits aux juifs.

Hermann Schraeder.
Coll. Archives départementales du Nord

Le jeune Léon ZUPNIK, âgé de 18 ans, est domicilié avec sa mère et sa sœur, 142, rue de Solférino dans le centre de Lille. Il vient de fêter son anniversaire et a reçu comme cadeau une gabardine. Il se rend régulièrement dans un café autorisé aux juifs, « Le Phare ».

Léon ZUPNIK.
Coll. Famille Zupnik

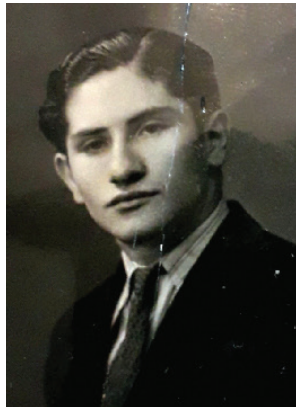

« Mon frère adorait jouer aux cartes. Il y rencontrait des amis et malgré les restrictions de liberté, il trouvait par ce biais, un moyen de s'amuser. » raconte sa sœur Hélène.

Le 8 août 1942, la *Sipo-SD* effectue un contrôle dans le café en question. Les policiers allemands vérifient les papiers d'identité des hommes présents dans le café. La majorité sont juifs et en règle. Un des policiers allemands aperçoit une gabardine et demande à qui elle appartient. Léon ZUPNIK répond. Il est immédiatement placé en état d'arrestation. Sa gabardine ne porte pas l'étoile réglementaire et il est en infraction avec la législation sur le port de l'étoile. Il est emmené par les policiers allemands ainsi qu'un autre jeune homme. La famille est informée par un de ses amis. Sa mère, Chana ZUPNIK, se rend dans les locaux de la *Sipo-SD* à La Madeleine, pour expliquer qu'elle n'a pas eu le temps de coudre l'étoile sur le cadeau d'anniversaire de son fils. Mais Léon est transféré à Malines (Belgique) et déporté le 1er septembre 1942 en direction d'Auschwitz par le convoi VII.

En dehors d'une arrestation pour vérification d'identité, la *Gestapo* et la *Sipo-SD* n'interviennent pas le 11 septembre 1942.

Focus LA RAFLE DU VEL D'HIV, 16 ET 17 JUILLET 1942

LA COLLABORATION

L'opération « Vent printanier » est organisée par Theodor DANNECKER, capitaine *SS* qui dirige la section IV J de la Gestapo à Paris, René BOUSQUET, secrétaire général à la police de Vichy représentant le gouvernement, nommé le 18 avril 1942, son délégué en « Zone Nord » Jean LEGUAY, et le Préfet de Police de Paris, Amédée BUSSIÈRE. Quatre autres responsables participent aux préparatifs de la grande rafle : le colonel *SS* Helmut KNOCHEN, commandant la *SIPO SD*, le commandant *SS* Herbert MARTIN HAGEN, chef d'état-major du général Karl OBERG, chef de la *SS* et de la police en France, le lieutenant *SS* Heinz ROTHKE (adjoint de T. DANNECKER et responsable du camp de Drancy) et Louis DARQUIER DE PELLEPOIX, directeur du Commissariat Général aux questions juives.

En juin, le général *SS* Karl OBERG entame des négociations avec les autorités françaises sur l'organisation et les conditions de mise en œuvre de l'arrestation, du transfert et de la déportation des juifs de France. Un accord officiel est signé le 2 juillet avec René BOUSQUET. L'accord valide la participation des forces de l'ordre françaises aux arrestations de juifs, fixe le nombre de juifs à arrêter et à livrer ainsi que les critères d'arrestation, et acte le transfert de juifs depuis la zone Sud, alors non occupée, en vue de leur déportation. Le 3 juillet, Philippe PÉTAIN et Pierre LAVAL entérinent en Conseil des ministres la décision de la rafle. Pierre LAVAL propose le 4 juillet que « lors de l'évacuation de familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient arrêtés aussi » et déclare en Conseil des ministres « dans une intention d'humanité, il a obtenu (...) que les enfants, y compris ceux de moins de 16 ans – soient autorisés à accompagner leurs parents ».

LA PRÉPARATION DE LA RAFLE

Les 7 et 10 juillet, c'est dans les bureaux de la Gestapo avenue Foch (Paris 16e), puis dans ceux du Commissariat général aux questions juives, place des Petits-Pères (Paris 2e), que se tiennent les réunions de la commission spéciale d'organisation avec T. DANNECKER et son adjoint Ernst HEINRICHSOHN, DARQUIER DE PELLEPOIX et Pierre GALLIEN du CGQJ, Jacques SCHWEBLIN (directeur de la Police des questions juives), Jean FRANÇOIS (directeur de la police à la Préfecture), André TULARD (sous-directeur du service des Étrangers et des Affaires juives de la Préfecture de police) Émile HENNEQUIN, (directeur de la police municipale) et le commissaire Georges GUIDOT. Ces réunions fixent et préparent l'arrestation de 22 000 juifs sur les quatre départements (Paris, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne). Le 12 juillet les consignes sont établies par les services de la police municipale et envoyés aux commissariats. « Les opérations doivent être effectuées avec le maximum

de rapidité, sans paroles inutiles et sans commentaires ». Ce sont les juifs étrangers de nationalités allemande, autrichienne, polonaise, tchèque, russe et indéterminée qui sont concernés. Les enfants de 2 à 16 ans sont arrêtés avec leurs parents. Sont exemptés : les épouses de prisonniers de guerre, les femmes enceintes, les femmes allaitant ou avec des enfants de moins de 2 ans, les épouses et époux d'Aryens (et les veufs et veuves), les porteurs de la carte de l'Union Générale des Israélites de France et les nationalités non-concernées.

LA RAFLE

Tôt le matin du 16, la police municipale parisienne opère les arrestations. Cinquante bus de la compagnie du Métropolitain transportent les personnes arrêtées : 2 573 hommes, 5 165 femmes et 3 625 enfants. La rafle continue le lendemain, avec cependant moins d'arrestations.

Au total, environ 6 000 personnes sont emmenées et transportées à Drancy, un camp de transit dans la banlieue nord de Paris. Les autres détenus sont parqués dans le 15e arrondissement de Paris, au Vélodrome d'Hiver. Environ 7 000 juifs, dont près de 4 000 enfants, sont entassés dans le vélodrome, ne pouvant à peine trouver la place de s'allonger. Aucune disposition n'a été prise quant à la nourriture, l'eau, ou les sanitaires. La verrière du stade génère une chaleur étouffante le jour, sans aucune ventilation - les conduits d'aération ayant été bloqués pour éviter toute fuite - et des températures froides la nuit. Seuls deux médecins ont l'autorisation de traiter les internés.

Les juifs incarcérés au Vél' d'Hiv' y sont gardés ainsi cinq jours, avant d'être transférés dans des camps de transit autour de Paris. À Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande, hommes, femmes et enfants restent sous la surveillance de la police française jusqu'à l'arrivée des convois qui les emmènent vers l'Est, en camps de concentration et en centres de mise à mort. À la fin de juillet, les adultes encore sur place sont séparés de leurs enfants et emmenés à Auschwitz. Trois mille enfants, seuls parmi des inconnus, attendent alors la déportation à leur tour.

Marcelle BOCK (née Marcelle BURAKOWSKI) est née en 1931. Elle a deux petites sœurs, des jumelles, de deux ans ses cadettes, prénommées Berthe et Jenny. Son père travaille comme tailleur de manteaux pour hommes. Sur cette photo, Marcelle a 10 ans et ses sœurs 8 ans. Marcelle, sa mère et ses sœurs sont arrêtées pendant la rafle des 16 et 17 juillet 1942 et emmenées au Vélodrome d'Hiver, à Paris. Marcelle parvient à s'échapper alors qu'on la transfère dans un autre lieu. Elle peut survivre grâce à deux familles chrétiennes qui la cachent près de Paris. Sa mère et ses sœurs sont déportées à Auschwitz où elles décèdent. Son père, arrêté deux ans plus tard et déporté le 1er juin 1944, subit le même sort.
Coll. USHMM

CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA RAFLE

Le Commandement militaire allemand de Bruxelles communique la date de la rafle en Belgique et dans le Nord-Pas-de-Calais aux différentes *Kommandanturs* régionales. Pour le Nord, c'est L'*OFK 670* qui délègue localement l'exécution de l'opération.

La date est symbolique : le 11 septembre 1942. Il s'agit du jour de *Roch Hachana*, le nouvel an juif (qui commence en réalité, le soir du 10 au coucher du soleil). Les familles sont donc susceptibles d'être rassemblées.

Le 10 septembre 1942, le commissaire aux renseignements généraux de Lille, René Rochat rédige un rapport. L'autorité française doit mettre à la disposition de la *Ortskommandantur 914* (pour l'arrondissement de Lille) cent policiers en uniformes et cinq gradés. Ces fonctionnaires de police français devront se présenter dans les locaux de la *Feldgendarmerie* 816 le 11 septembre à 4 heures du matin.

C'est alors que démarre à Lens, Lille, et leurs environs la rafle des juifs « étrangers » (c'est-à-dire également de personnes qui ont perdu leur nationalité française suite à la loi du 22 juillet 1940) qui s'inscrit dans la continuité de l'opération « Vent printanier » (rafle du Vel d'Hiv).

Ainsi sont arrêtés à Lille par exemple Fanny, Germaine, Jacques, Sisia et Esther TOBIAS, résidant 95, rue Léon Gambetta, ou encore la famille STULZAFT qui habite au 49 rue de Tournai.

Bien sûr on était fichés à Lens, tous les juifs étaient fichés. {...} À 4h du matin on tapait à la porte. {...} Mon père a dit « ça y est, on vient nous prendre. » Témoignage de Frieda THAU, ici au centre de la photo. Coll. Famille LESER-THAU

Il semble que, contrairement à celle de Lille, la population lensoise ait montré peu de sympathie pour cette communauté implantée assez récemment.

Certains déportés témoignent des manifestations de satisfaction de la foule au départ des personnes raflées.

Frieda THAU en 2006.
Coll. Famille LESER-THAU

Par contraste, Frieda THAU déclare dans un témoignage de 2006 pour l'INA :
« La dame chez qui je travaillais avait appris qu'on avait raflé tous les juifs. Elle est donc venue me voir. C'était touchant, on n'avait rien d'autre, elle m'a apporté un petit paquet avec des pralinés ».

Principaux lieux d'arrestation à Lille et Lens.
Google maps

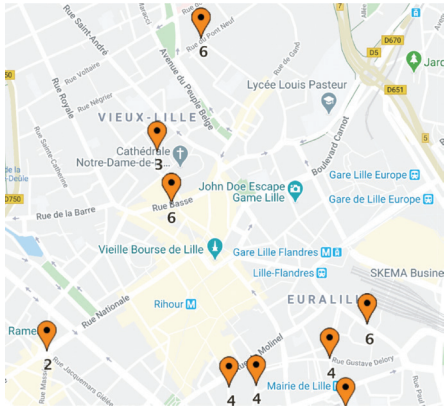

LE RASSEMBLEMENT

« En tout début de matinée, les juifs raflés dans l'agglomération lilloise sont amenés à la gare de Fives.
Nous étions rue du Grand Balcon, avec mon amie Yvette Saint-Maxent lorsque nous avons aperçu des habitants du quartier s'approcher d'un grillage qui formait l'enceinte de la gare de Fives. Nous avons vu des personnes passer [de l'eau] et du pain à des juifs qui se trouvaient de l'autre côté de la gare. Puis un peu plus tard, alors que nous observions ce spectacle nous avons vu des cheminots autour d'un train récupérer deux enfants qui sont sortis par l'ouverture étroite des wagons. Je n'ai pas vu beaucoup d'Allemands à ce moment-là. J'ai vu deux nourrissons être sortis de cette façon ».

Témoignage de Paulette SMEKENS, fille de Paul SMEKENS qui avec son ami Louis SAINT-MAXENT est l'un des membres fondateurs du groupe Voix du Nord de Fives.

France NEUBERT. Photo coll. Famille NEUBERT

France, infirmière à la clinique Ambroise Paré, a été informée de la rafle par un policier. Avec l'accord de ses cheffes Thérèse MATTER et Eva DURRLEMAN, elle porte des vivres à la gare. Elle parvient à persuader Mme BARAN, qui a accouché trois mois plus tôt à la clinique, de lui confier son petit Michel. Ce dernier est caché dans un sac à dos de toile. France est aidée par un cheminot qui la fait entrer chez lui pour rafraîchir le bébé avant de l'accompagner sur la route de la clinique.

Photo de M. et Mme BARAN, avec le petit Maurice.
Coll. BARAN-MARSZAK

Georgette FRANCHOIS, employée de maison chez les BARAN, leur apporte quelques effets personnels à la gare. Elle décide d'emmener le petit Maurice. Le prenant par la main, elle prétend l'amener aux toilettes. Une sentinelle ferme délibérément les yeux, et Georgette parvient à sortir l'enfant qu'elle amène dans un café des alentours. Plus tard, elle le conduit chez ses parents à Loon-Plage.

Azénia et Marcel DESCHRYVER.
Coll. Famille DESCHRYVER

Azénia et Marcel DESCHRYVER se trouvent plongés au cœur des événements. Marcel est cheminot et Azénia est la nourrice des enfants ADAMSKI, Eric et Fella. Lorsqu'elle apprend leur arrestation, Azénia se rend en gare au prétexte d'apporter son repas à Marcel, munie de l'uniforme d'écolier de son fils. Elle passe Éric au-dessus des urinoirs le long de la voie pour lui faire gagner la cabine d'une locomotive. Fella est vêtue de l'uniforme d'écolier, hissée sur le vélo d'Azénia puis cachée sous un bureau du bâtiment principal.

LES CHEMINOTS

Des cheminots de Fives, pour certains déjà engagés dans la Résistance au sein de la Voix du Nord, décident spontanément de cacher ou d'évacuer un maximum de personnes.

Avec la complicité du chef de gare Jean MABILLE, les cheminots René DOUCE, Louis SAINT-MAXENT et Roger MILLIEN cachent une dizaine de personnes dans une salle servant de dortoir au premier étage du bâtiment principal.

Jean MABILLE relate les faits tels qu'il les a vécus dans un rapport circonstancié, conservé au Musée du 5 juin 1944 de Tourcoing. MABILLE précise que : ***« Le personnel des trois grands services du chantier de Fives, douloureusement ému du sort réservé à ces individus de toutes conditions et de tous rangs et de tous âges, dans un élan spontané de solidarité, s'est empressé de leur porter secours et a employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour soustraire ces infortunés à leurs oppresseurs qui devaient les emmener en fin de journée par un train spécial amorcé à Lens vers les bagnes nazis ».***

Marcel HOFFMAN.
Photo coll. Famille HOFFMANN

Un homme se démarque par sa bravoure et son courage : Marcel HOFFMANN. Originaire de Coudekerque-Branche (banlieue de Dunkerque, Nord), il vient en aide à 13 personnes – principalement des enfants – qu'il évacue de la gare par divers moyens, notamment en les faisant passer par une fenêtre du bâtiment principal ou en détournant l'attention d'une sentinelle allemande.

Jean et Oscar STULZAFT, s'échappent ainsi grâce à HOFFMANN et sont recueillis par un ami de leur père, originaire de la Tchécoslovaquie de 1942.Après s'être assurée que les enfants ont pu fuir, leur mère accepte également l'aide de HOFFMANN. Coll. Famille STULZAFT

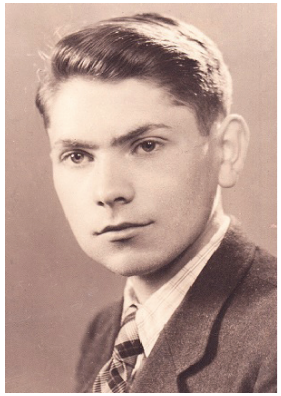

Arrêté avec ses parents et ses quatre frères et sœurs, Abraham KEJNIGSMAN a la vie sauve grâce à Marcel HOFFMANN qui lui permet de fuir par la fenêtre du bâtiment principal. Coll. Famille KENIG

Arrivée l'après-midi dans le train spécial amenant les juifs de Lens, Valenciennes et Douai, la petite Henriette LERNER est emmenée par la main par HOFFMANN qui a réussi à convaincre ses parents. Ils passent ensemble sous une locomotive à l'arrêt et de là hors de l'enceinte ferroviaire. Henriette témoigne qu'au moment où elle se retourne pour voir ses parents, elle croise le regard d'un Allemand qui pourrait la trahir mais choisit de se taire.
Cachée chez M. et Mme FIES qui habitent près de la gare, Henriette est recueillie ensuite par son oncle maternel avec qui elle se réfugie dans la Creuse. Ils sont ensuite cachés à Sèvres en région parisienne, grâce à un certain Marcel MANGEL, qui deviendra célèbre sous le nom de Mime Marceau.

Henriette avec sa maman. Coll. Famille LERNER

Après l'arrivée de ce train, les Allemands resserrent le dispositif de sécurité. Seules quelques personnes de Lens et ses environs peuvent désormais être évacuées ou s'enfuir.

À la nuit tombée, René DOUCE, Louis SAINT-MAXENT et Roger MILLIEN se réunissent chez Marcel SARAZIN, un débitant de boissons. Avec l'aide du garde-barrière Paul BANQUART, ils installent une échelle contre le mur d'enceinte de la gare, depuis la rue du Grand Balcon, afin de faire sortir la dizaine de personnes cachées toute la journée dans le dortoir. Parmi elles se trouvent Hélène ZUPNIK et sa mère Chaja.

Photo d'Hélène ZUPNIK. Coll. Famille ZUPNIK

En ce 11 septembre 1942, les 25 cheminots dont la participation est connue à ce jour parviennent à sauver au moins 41 personnes - dont 28 enfants - de la déportation.

LE COMITÉ DE SECOURS

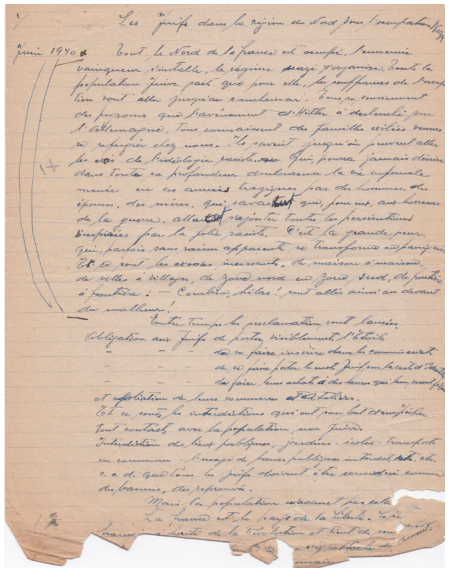

« Le lendemain, les cheminots Mrs (sic) René DOUCE et Louis St. MAXENT organisent les premiers secours pour les enfants sauvés, hébergés provisoirement dans des familles. Ils font une quête parmi leurs camarades de travail auprès de qui ils trouvent le meilleur accueil. Des quêtes sont faites également parmi les juifs épargnés, ce qui permet aux cheminots de porter aux familles dévouées les subsides nécessaires ».

Extrait d'un rapport écrit par le rabbin Joseph M. BRANDRISS, Léon LESER, et Suzanne LE GRY.
Coll. Famille LESER

Simon PRECHNER au milieu en bas avec son chat, Louis SAINT-MAXENT en bas à gauche, René DOUCE debout au milieu de la rangée du haut. Coll. Famille DOUCE

Très vite, les bonnes volontés s'organisent : Louis SAINT-MAXENT approche son voisin Simon PRECHNER, un juif naturalisé français. Ils habitent tous deux rue des Brigittines à Lille.

Un Comité de secours est constitué entre juifs et non-juifs, comprenant au départ les cheminots René DOUCE, Louis SAINT-MAXENT et Paul SMEKENS et les juifs Léon LESER, Simon PRECHNER et Alexandre RABINOWITCH, plus connu sous le nom de RABY. Le Comité est discrètement aidé par l'épouse du préfet CARLES, née dans une famille juive.

Dès octobre 1942, Paul SMEKENS est arrêté par la GFP de Lille pour ses activités de résistance au sein du mouvement Voix du Nord. René DOUCE est à son tour arrêté en décembre 1942 pour « menées communistes ».

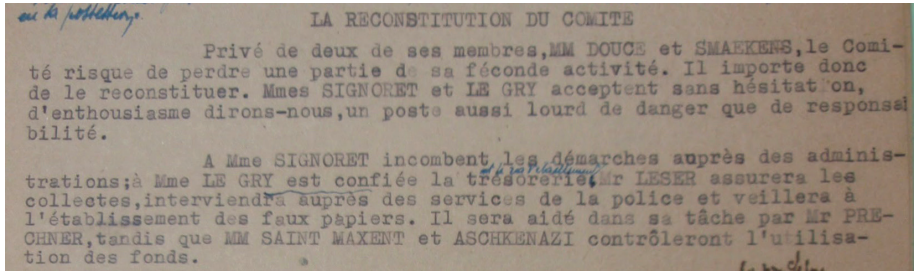

LA RECONSTITUTION DU COMITE

Privé de deux de ses membres,MM DOUCE et SMAEKENS,le Comité risque de perdre une partie de sa féconde activité. Il importe donc de le reconstituer. Mmes SIGNORET et LE GRY acceptent sans hésitation, d'enthousiasme dirons-nous,un poste aussi lourd de danger que de responsabilité.

A Mme SIGNORET incombent les démarches auprès des administrations;à Mme LE GRY est confiée la trésorerie,Mr LESER assurera les collectes,interviendra auprès des services de la police et veillera à l'établissement des faux papiers. Il sera aidé dans sa tâche par Mr PRECHNER,tandis que MM SAINT MAXENT et ASCHKENAZI contrôleront l'utilisation des fonds.

Extrait du rapport sur le Comité de secours présentant son organisation. Coll. Famille LESER

Le Comité s'appuie notamment sur un réseau de fonctionnaires municipaux et de policiers sympathisants comme :
- M. HAUTCŒUR et TRICOTEUX, chefs de service du ravitaillement de la Mairie de Lille, pour les tickets de rationnement.
- Les Commissaires de police AUTEM et PETIT et les Inspecteurs DURIBREUX et HONNART ainsi que M. CARETTE et DELVALLÉE pour les faux papiers d'identité, faux cachets ou fausses déclarations.
- M. DESMARAIS, employé à l'état-civil de la Mairie de Lille, pour les faux certificats de naissance.

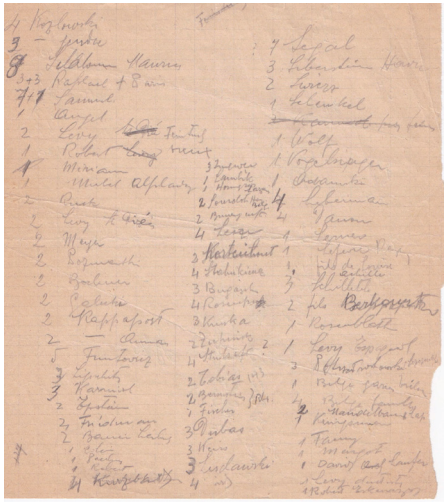

Après-guerre, Léon LESER établit la liste des nombreuses personnes aidées par le Comité de secours. Coll. Famille LESER

LE SORT DES ENFANTS

Les rescapés, en particulier les enfants, sont dispersés dans la région par différents moyens.

À côté de sauvetages individuels, comme celui de Maurice BARAN, se mettent en place de véritables « filières ».

Photo de Maurice et Michel BARAN, réunis à la Libération et adoptés par la famille MARSZAK. Coll. Maurice BARAN-MARSZAK

LA FILIÈRE CATHOLIQUE

Afin de sauver les enfants juifs, Léon LESER sollicite l'aide du cardinal LIÉNART, qui ne donnera jamais suite à sa démarche. Il est mis en relation avec l'abbé Robert STAHL qui accepte d'accueillir de nombreux enfants sortis par les cheminots, mais aussi des enfants dont les parents ont échappé à la rafle. Ils seront disséminés dans les trois institutions que l'abbé dirige dans la région de Lille : au Buisson à Marcq-en-Barœul, à l'orphelinat Notre Dame de Loos et à l'orphelinat Saint-Pierre de Bouvines (Nord).

Léon LESER apprend que l'abbé STAHL a aussi discrètement accueilli dans ces institutions une trentaine d'autres enfants juifs de Paris, venant de la Fondation Rothschild et de l'orphelinat de la rue Cadet.

David BUGAJSKI avec sa mère, sa sœur Sarah, Maurice BLANK, et une fillette inconnue devant l'orphelinat du Buisson. Coll. Famille BUGAJSKI

Edgard et Charles-Henri, les enfants de Léon LESER, sont eux-mêmes cachés à l'orphelinat Notre Dame à Loos. « De bons petits catholiques ! », témoignera plus tard Edgard.

Edgard LESER au centre en enfant Jésus, Noël 1942 à l'orphelinat Notre-Dame. Coll. Famille LESER

LA FILIÈRE PROTESTANTE

La communauté protestante de la région Nord-Pas-de-Calais se mobilise également pour sauver les enfants juifs. Le pasteur Henri NICK en est la figure tutélaire en sa paroisse de Lille. Il recueille lui-même des juifs, les place à Roubaix chez le pasteur PASCHE, dans des préventoriums à Trélon (dirigé par Jeanne ROUSSELLE et Anne-Marie CAPITAIN) ou à Saint-Jans-Cappel, et aide les infirmières Thérèse MATTER et Eva DURRLEMAN de la clinique Ambroise Paré de Lille. C'est cette clinique qui accueille le petit Michel BARAN, sorti clandestinement de la gare de Fives dans le sac à dos de l'infirmière France NEUBERT.

Le pasteur PASCHE à qui Henri NICK envoie quelques-uns des enfants sauvés. Coll. Famille PASCHE

Le fils du Pasteur NICK, le Docteur Pierre-Elie NICK, réside dans un secteur plus sûr à Inchy près de Cambrai. Il y organise un réseau d'entraide, fait établir des faux papiers, et héberge lui-même des rescapés tandis qu'il trouve un lieu d'accueil pour d'autres.

MALINES ET AUSCHWITZ

Les 496 hommes, femmes et enfants juifs raflés dans le Nord-Pas-de-Calais ce 11 septembre 1942 sont amenés à Malines en Belgique en fin de journée. Le camp de rassemblement a ouvert le 27 juillet 1942 dans la caserne Dossin avec le premier groupe de juifs arrêtés à Anvers. Ce lieu a été choisi pour sa situation stratégique à mi-chemin entre Anvers et Bruxelles ainsi que pour sa liaison ferroviaire avec l'Est de l'Europe.

La caserne Dossin est dirigée successivement par les major *SS* Philipp SCHMITT et Johannes FRANK.
Le personnel d'encadrement est constitué en majorité de SS flamands et de quelques SS allemands. Le lieu a comme particularité d'avoir été organisé dans le seul but d'emmener les juifs à l'est pour être assassinés. 353 tsiganes y transiteront également.
Les documents personnels sont confisqués et les personnes arrêtées doivent signer une déclaration de cession de leurs biens au *Reich* allemand. Parmi elles se trouvent Mordka et Rachel GOTHELF de Valenciennes, accompagnés de leurs deux enfants, Jacob (9 ans et demi) Mathilde (2 ans).

En 1942, les internés restent peu de temps à Malines avant de constituer un nombre suffisant pour former un convoi. En 1943-1944, plus de 2000 personnes peuvent se trouver en même temps dans la caserne, en attente d'un convoi ou d'une décision car elles relèvent d'une situation administrative particulière. Les conditions d'hygiène et de ravitaillement sont déplorables, la promiscuité empêche toute intimité.
Les juifs religieux sont particulièrement persécutés et subissent diverses humiliations.

Photo prise entre le 2 et le 8 août 1942, humiliation de rabbins et de Juifs orthodoxes, dans la cour de la Caserne.
Coll. Kazerne Dossin / Fonds Schmid

Le 4 août 1942 est parti le 1er convoi pour Birkenau. Le 15 septembre, le convoi X, composé de voitures de 3ème classe, emmène les 1 048 détenus juifs raflés dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique en direction du camp d'Auschwitz.

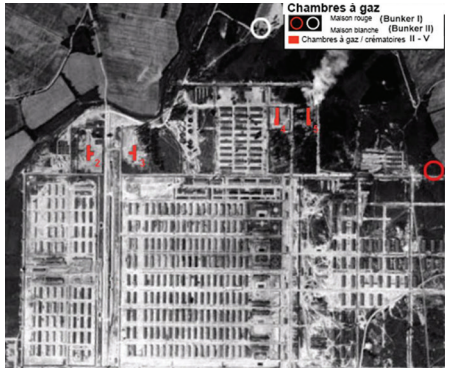

Le convoi X arrive à Auschwitz le 17 septembre. À cette date, les chambres à gaz n'ont pas encore été construites. 717 personnes sont assassinées dans les deux maisons situées au fond de Birkenau, transformées en chambres à gaz.

331 personnes entrent quant à elles dans les différents camps du complexe concentrationnaire. Parmi elles, Frieda THAU qui témoigne ainsi de son arrivée : ***« On ne se doutait pas de ce qui nous attendait »*** (Témoignage pour l'INA, 2006).

Certains déportés sont sélectionnés pour travailler. Un matricule leur est tatoué sur le bras. Ils connaissent la faim, le typhus et autres maladies, les brimades et les coups. Frieda THAU témoigne : ***« Quinze jours ou trois semaines après mon arrivée, il n'y avait plus personne de mon transport ».***

Focus MALINES

(Témoignage pour l'INA, 2006).

Le 15 juillet 1942 ouvre à Malines (Mechelen) le *SS-Sammellager für Juden*, le camp de rassemblement pour juifs arrêtés pour motifs raciaux en Belgique et dans le Nord de la France.

Il s'agit d'une ancienne caserne, la caserne Dossin, dont la superficie permet d'accueillir environ 2 000 personnes.

L'administration allemande qui occupe le lieu depuis l'invasion en Belgique cède la caserne à la *Sipo-SD*. En effet, Adolf EICHMANN, chef de la section juive de la Gestapo a donné l'ordre de rassembler et déporter les juifs de l'ouest.

La caserne se trouve à mi-chemin entre Anvers et Bruxelles, où vivent la majorité des juifs. De plus, sa proximité avec un réseau ferré avec une voie de chemin de fer qui la longe, en font un lieu stratégique.

Comme dans les autres camps administrés par les nazis, l'ensemble du personnel est hiérarchisé et les juifs sont employés tant qu'ils sont utiles.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE RASSEMBLEMENT DE MALINES (MECHELEN)
CASERNE DOSSIN (juillet 1942-septembre 1944)

D'après Laurence SCHRAM, Dossin. *L'antichambre d'Auschwitz,* Bruxelles, Racine, 2017

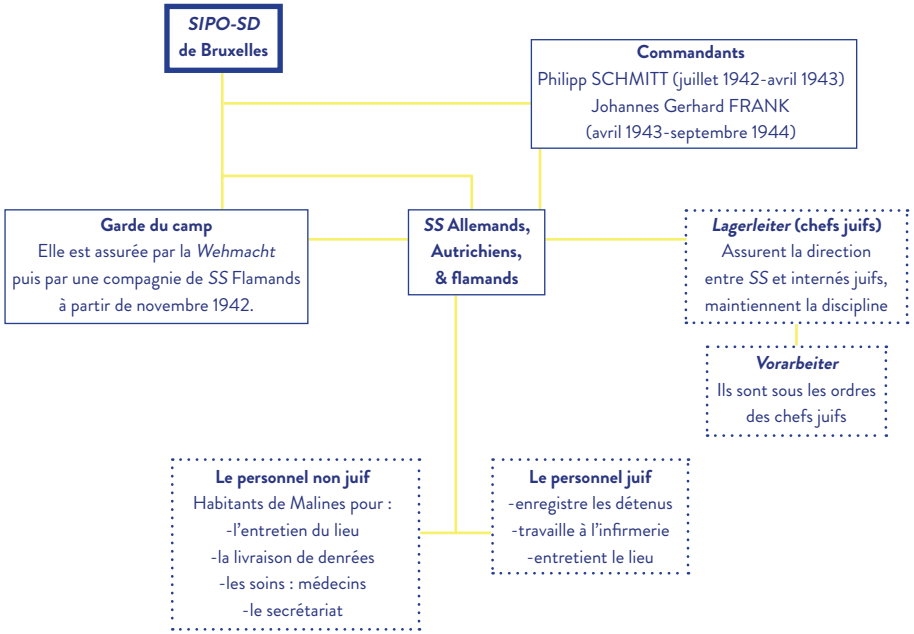

À leur arrivée à la caserne, hommes, femmes et enfants doivent se présenter au bureau d'enregistrement, l'*Aufnahme.* Un service vérifie leur situation administrative qui détermine s'ils vont faire partie du prochain convoi. Un autre service confisque leurs papiers personnels et finalise la spoliation de leurs biens. Un numéro est attribué à chaque détenu, signifiant leur numéro d'inscription sur leur transport et leur place dans le wagon. Il est inscrit sur une pancarte qu'ils doivent porter constamment autour du cou.

À partir de 1943, les prisonniers doivent attendre plusieurs jours, voire des semaines dans le camp avant d'être déportés. Ils doivent en effet être assez nombreux pour former un convoi d'un millier de personnes. Ils ne bénéficient d'aucune intimité, doivent subir les mauvaises conditions d'hygiène, la promiscuité, la faim, la soif, le froid ou la chaleur et aussi les brimades, insultes et coups.

Ils doivent respecter un règlement et leur quotidien est soumis au bon vouloir de leurs gardiens.

Des ateliers de confection et de réparation sont organisés. Les *SS* chargent les prisonniers de monter parfois des spectacles. L'objectif est de les occuper afin d'éviter toute émeute. Pour les détenus, travailler, imaginer et participer à un spectacle, dessiner et prier en cachette sont autant de manières de surmonter l'enfermement et de résister à l'entreprise nazie de déshumanisation.

Les actes de résistance sont difficiles à organiser mais des détenus qui ont certaines responsabilités ainsi que des employés non-juifs tentent d'améliorer par de petits gestes le sort des prisonniers. Quant aux évasions, elles sont exceptionnelles. L'évasion la plus retentissante a lieu lors du départ du transport XX du 19 avril 1943. 236 juifs s'évadent grâce à l'attaque du train par trois résistants.

Sur les 28 transports qui partent de la caserne Dossin pour Auschwitz, deux sont formés pour moitié de déportés arrêtés dans le Nord de la France. Il s'agit du transport X du 15 septembre 1942 et du transport Z de Tsiganes du 15 janvier 1944. Les déportés du transport X partent dans un train de voyageurs avec les effets qui ne leur ont pas été pris par l'*Aufnahme* ainsi que des provisions fournies par l'Association des juifs de Belgique.

Type de wagon de voyageur de 3ème classe utilisé jusqu'au 15 janvier 1943 pour la déportation depuis la caserne Dossin.
Coll. SNCB - Train World Heritage

À partir d'avril 1943, les déportés sont transportés dans des trains de marchandises.
Au total 25 628 déportés, 25 274 juifs et 353 Tsiganes sont déportés de la caserne Dossin à Auschwitz-Birkenau. Suzanne KAMINSKI, née le 11 mars 1943 est la plus jeune de tous, alors âgée de 39 jours lors de sa déportation. Le plus âgé a 93 ans.
La caserne Dossin est libérée le 4 septembre 1944. À la fin de la guerre, moins de 5% des déportés passés par ce lieu ont survécu.

Focus AUSCHWITZ, COMPLEXE CONCENTRATIONNAIRE ET CENTRE DE MISE À MORT

UN CAMP EN CONSTRUCTION CONSTANTE

Entre septembre 1939 et janvier 1945, Auschwitz devient progressivement un vaste espace concentrationnaire constitué de 3 camps principaux et de 40 annexes dédiées à servir l'économie du *Reich,* le tout couvrant une superficie de 40 km^2.

Après l'annexion de la Pologne en septembre 1939, Heinrich HIMMLER décide de transformer une ancienne caserne en camp de concentration pour rééduquer les prisonniers politiques polonais. Celui-ci est fondé le 27 avril 1940 à Oswiecim (Auschwitz en allemand), ville située en Haute-Silésie, et qui se trouve au centre d'un nœud ferroviaire. Ce premier camp accueillera en majorité des Polonais jusqu'à la fin de la guerre.
Le premier convoi arrive le 14 juin 1940.

En mars 1941, HIMMLER décide l'agrandissement du camp d'Auschwitz et aussi de construire à Brzezinka « le bois de bouleau » en polonais (Birkenau en allemand), à 3 kms d'Auschwitz, un deuxième camp pour l'arrivée des prisonniers de guerre soviétiques.

En Avril 1941, deux usines - de fioul et de caoutchouc synthétique - sont construites à 7 kms d'Auschwitz sur le site de Monowitz, autre camp de concentration.

Les camps auxiliaires sont implantés à proximité d'installations industrielles situées parfois à plusieurs dizaines de kilomètres.

En octobre 1941 arrivent les premiers prisonniers de guerre soviétiques puis en mars 1942 arrive le 1er convoi de femmes juives, en provenance de Slovaquie.

Au printemps 1942, entre mars et juin, deux maisons paysannes appelés bunker 1 (maison blanche) et bunker 2 (maison rouge) sont transformées en chambres à gaz au milieu des arbres, au fond de Birkenau.

Les déportés débarqués sur la *Judenrampe* doivent parcourir 2,5 kms à pieds pour les plus valides, les autres sont amenés en camions. Après avoir été gazés, leurs corps sont ensuite brûlés sur des bûchers en plein air. C'est dans l'une de ces maisons, détruites depuis, qu'ont été gazés les juifs du Nord-Pas-de-Calais du convoi X, arrivés de Malines le 17 septembre 1942.

BIRKENAU, CAMP DE CONCENTRATION ET CENTRE DE MISE À MORT

Birkenau, d'une superficie de 170 hectares, est long de 2 340 mètres, large de 720 mètres et est entouré de 16 kms de barbelés électrifiés. Dans un premier temps, il est le camp des femmes juives et non juives d'Auschwitz. On dénombre 300 baraques au total qui abritent aussi les déportés choisis pour le travail.
À partir de février 1943, 21 000 Tsiganes sont parqués en famille dans un endroit du camp qui leur est dédié.

Les 17 et 18 juillet 1942, Heinrich HIMMLER visite Auschwitz et décide d'en faire le lieu du massacre des populations juives extérieures au *Reich*. La desserte ferroviaire et sa position au centre de l'Europe en font un lieu hautement stratégique. Auschwitz continuera aussi à anéantir la population juive polonaise.
La décision est prise de construire au fond du camp de Birkenau quatre crématoires combinés à quatre chambres à gaz qui sont livrés entre mars et juin 1943. Chaque installation comprend une salle de déshabillage, une grande chambre à gaz et des fours crématoires.

Parallèlement les centres de mises à mort de l'*Aktion Reinhardt* (Belzec, Sobibor et Treblinka) sont progressivement fermés.

À partir de Juillet 1942, la sélection devient systématique sur la *Judenrampe* entre Auschwitz et Birkenau. Sur les 75 721 déportés juifs de France, 43 441 auraient été directement gazés (S.KLARSFELD). Au total, 3% survécurent.

En mai 1944 la *Judenrampe* est prolongée à l'intérieur du camp de Birkenau par la *Bahnrampe*, au plus près des chambres à gaz, pour l'arrivée des 400 000 juifs hongrois.

Le 25 août 1944, le dernier transport de déportés arrive du ghetto de Lodz.

Les 6 et 7 octobre 1944, le *Sonderkommando* de Birkenau se révolte et endommage les installations du crématoire numéro 4.

Le 25 novembre 1944, HIMMLER ordonne le démantèlement des installations face à la progression de l'Armée rouge.

Le 17 janvier 1945, 58 000 détenus sont évacués vers les camps de concentration de l'Ouest dans des marches de la mort meurtrières. 9 000 détenus, hommes, femmes et enfants, trop affaiblis pour être évacués, restent dans le camp. Parmi eux se trouve Primo LEVI.
Le 27 janvier 1945, l'avant-garde de l'Armée rouge entre à Auschwitz.

LES PRISONNIERS

Les déportés sélectionnés pour le travail sont enregistrés dans des bâtiments répartis dans différents camps. Ils doivent subir plusieurs étapes : le déshabillage, la fouille, la tonte, la douche, la distribution d'une tenue et l'immatriculation par un tatouage sur l'avant-bras gauche (spécifique à Auschwitz). Ils sont photographiés jusque 1943. Ces étapes marquent le début du processus de déshumanisation.

Frieda THAU au début des années 1970. Noter son tatouage au bras gauche. Coll. Famille LESER-THAU

Les prisonniers, femmes et hommes, travaillent en majorité dans le complexe industriel qui s'est progressivement établi autour des camps. Ils s'occupent aussi du tri des affaires des victimes dans le bâtiment Kanada et une minorité peut gérer des tâches plus administratives.

Simone VEIL est ainsi affectée à des travaux de terrassement dans le camp de Bobrek spécialisé dans la métallurgie, tandis que Frieda THAU est employée à des tâches administratives et d'interprétariat.

Parmi les prisonniers se trouvent des enfants parfois choisis pour les expériences « médicales » des médecins *SS*.

LE FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE CONCENTRATIONNAIRE

L'administration s'étoffe progressivement. Rudolf HÖSS et Arthur LIEBEHENSCHEL sont les deux principaux commandants du camp. Des postes à responsabilité sont confiés à des détenus de droit commun. Les *SS* sont chargés de faire fonctionner les camps à l'aide d'auxiliaires nommés *kapos* choisis en majorité parmi les prisonniers.

Les *Sonderkommando* sont des groupes de prisonniers juifs choisis par les *SS* pour traiter les corps des victimes lors des opérations de gazage et de crémation.

Auschwitz est l'un des rouages du génocide juif. 1,3 million de personnes y sont déportées.

1,1 millions de personnes meurent dont :

- 960 000 juifs
- 70 à 75 000 polonais non juifs
- 21 000 tsiganes
- 15 000 prisonniers de guerre soviétiques
- 10 000 à 15 000 déportés non juifs d'autres nationalités (Tchèques, Russes, Biélorusses, Ukrainiens, Yougoslaves, Français, Allemands, Autrichiens).

La capacité de mise à mort à Birkenau est de 4 400 corps par jour. Le nombre de morts peut y atteindre 8000.

La *Shoah* a fait 5 à 6 millions de morts : entre la moitié et les 2/3 des juifs d'Europe et 40% de la population juive mondiale ont été assassinés par les nazis.

DISTINGUER LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAMPS

Camp d'internement

La France ouvre des camps d'internement dès 1938 pour rassembler les réfugiés Républicains espagnols. Ensuite, des Allemands et Autrichiens, anti-nazis et juifs y sont également regroupés.

À partir du printemps 1941, ces camps servent à rassembler les juifs raflés dans le pays.

67 des 77 convois de juifs français partent du camp de Drancy en région parisienne.

On compte également parmi les principaux camps ceux de Compiègne, Pithiviers et Beaune-la Rolande.

Camp de concentration

Lieu de détention où l'on enferme les populations jugées ennemies de l'État.
Dans l'Allemagne nazie, leur objectif premier est de rééduquer les populations qui n'adhèrent pas au régime.

Le système des camps se développe sur le modèle du camp de Dachau, créé en 1933.

Les premières victimes sont les opposants politiques auxquels s'ajoutent par la suite les criminels, les asociaux, les témoins de Jéhovah, les homosexuels.

À partir de 1938, les camps sont mis au profit de l'économie du *Reich* et participent à la politique de terreur.

Centre de mise à mort

Lieu où les assassinats sont immédiats et systématisés.

On en dénombre une quinzaine dans l'espace occupé par le *Reich* à l'Est, dont 6 en Pologne : Chelmno, Treblinka, Belzec et Sobibor sont uniquement des centres de mise à mort.
Maïdanek et Auschwitz sont à la fois centre de mise à mort et camp de concentration.

Centres de mise à mort en Pologne occupée 1942-1943

LE RETOUR DES SURVIVANTS

Face à l'approche de l'Armée rouge, les nazis évacuent Auschwitz le 18 janvier 1945 et entraînent ceux qui peuvent marcher dans d'autres camps du Reich. C'est ce qu'on appellera les Marches de la mort. Elles sont la cause d'une surmortalité parmi les déportés : 250 000, soit 50% des évacués, y succombent.

Frieda THAU s'est foulé la cheville mais le soldat qui encadre sa colonne semble lui montrer une certaine sympathie. Elle découvre le sort réservé à ceux qui s'arrêtent : ***« Alors je lui ai dit : « vous les tuez, les gens qui ne peuvent pas marcher ? » Et alors là, je ne sais pas, je n'ai jamais vu ça ni avant ni après, il m'a dit « je ne vais pas te tuer ». Il m'a donné à boire de sa gourde [...] je ne pouvais pas marcher il m'a tirée un peu. [...]. Dans la troisième journée on nous a mis dans les wagons à bestiaux et on nous a expédiées à Ravensbrück ».***

Après une nouvelle marche, les femmes de la colonne sont abandonnées par les Allemands et laissées à elles-mêmes avec des prisonniers français et polonais. Frieda est finalement rapatriée par la Hollande au printemps 1945 après être passée par Ravensbrück. Arrivée à Lille elle reçoit une carte de déportée et 2 000 francs.

Le convoi X du 11 septembre 1942 compte 15 rescapés.
Ces derniers, comme ceux qui ont réussi à échapper à la déportation tentent de retrouver une vie normale mais les difficultés sont nombreuses.

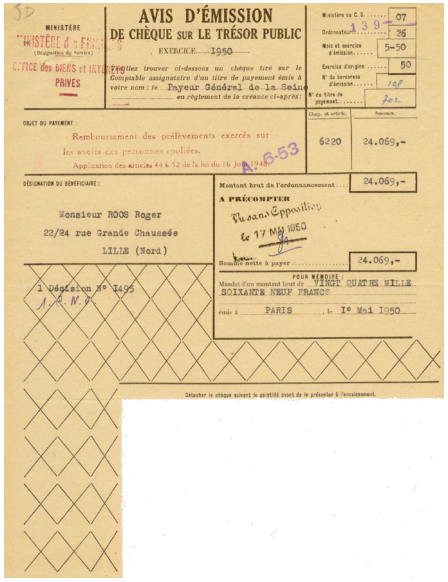

AVIS D'ÉMISSION
DE CHÈQUE SUR LE TRÉSOR PUBLIC
EXERCICE 1950

Monsieur ROOS Roger
22/24 rue Grande Chaussée
LILLE (Nord)

Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées.
Application des articles 44 à 52 de la loi du 16 Juin 1948

6220 24.069,-

Montant brut de l'ordonnancement 24.069,-
Somme nette à payer 24.069,-

Soixante neuf francs

PARIS le 1er Mai 1950

Roger ROOS, commerçant lillois, s'est réfugié à Paris avec son épouse et ses enfants lors de la déclaration de guerre. En décembre, la famille décide de chercher refuge dans différentes fermes à Moissac (Tarn-et-Garonne). Les ROOS rentrent à Lille à la Libération et Roger multiplie les démarches pour rentrer en possession de ses biens et de ses immeubles dont celui de La Botte chantilly. La procédure durera jusqu'en 1950. Coll. Musée de la Résistance, Bondues

Cet après-guerre est un temps de deuil. Les parents ROOS apprennent que leur fils Pierre, âgé de 15 ans et arrêté en juin 1944 pour avoir fait de la Résistance comme son père, est mort en Pologne après son internement à Monowitz. Les Allemands avaient découvert sa judéité et l'avaient déporté le 30 juin 1944 par le convoi 76.

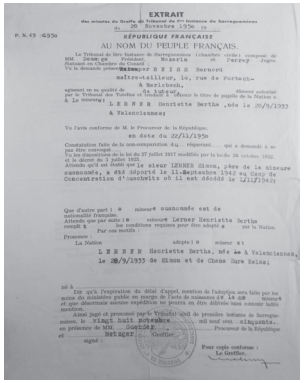

EXTRAIT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LERNER Henriette Berthe, née le 28/9/1933
à Valenciennes

Henriette LERNER quant à elle témoigne avoir appris la mort de ses parents à Auschwitz en écoutant à travers une porte chez son oncle maternel. Coll. Famille LERNER

André, Lili, et Robert ROSENBERG avec les enfants du dentiste parisien qui les a recueillis.
Coll. Famille ROSENBERG

Les trois enfants ROSENBERG, roubaisiens d'origine hongroise déportés avec leur mère en décembre 1943 à Ravensbrück puis Bergen-Belsen, rentrent en France en avril 1945 par l'hôtel Lutétia sans leurs parents et à bout de forces. Ils sont d'abord recueillis dans la famille d'un dentiste de la région parisienne, avant de retrouver l'une de leurs tantes. Placés dans un préventorium à Hendaye par la Croix Rouge, ils retrouvent leur mère, soignée pour une grave atteinte de typhus, mais pas leur père assassiné à Buchenwald peu de temps avant la libération du camp.

Dans l'immédiat après-guerre le génocide n'est pas reconnu. Transmettre l'expérience concentrationnaire est difficile. Frieda THAU rapporte qu'elle a raconté sa déportation à sa famille puis qu'elle a décidé de se taire.

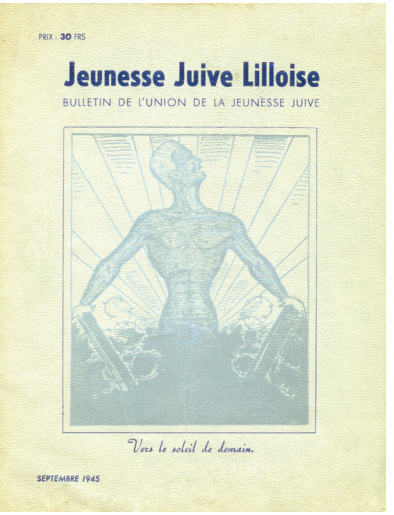

PRIX : 30 FRS

Jeunesse Juive Lilloise

BULLETIN DE L'UNION DE LA JEUNESSE JUIVE

Vers le soleil de demain.

SEPTEMBRE 1945

Les communautés juives se reconstituent à Lille comme à Lens. Beaucoup entreprennent des démarches de naturalisation et participent à des associations juives.
Coll. Famille LESER

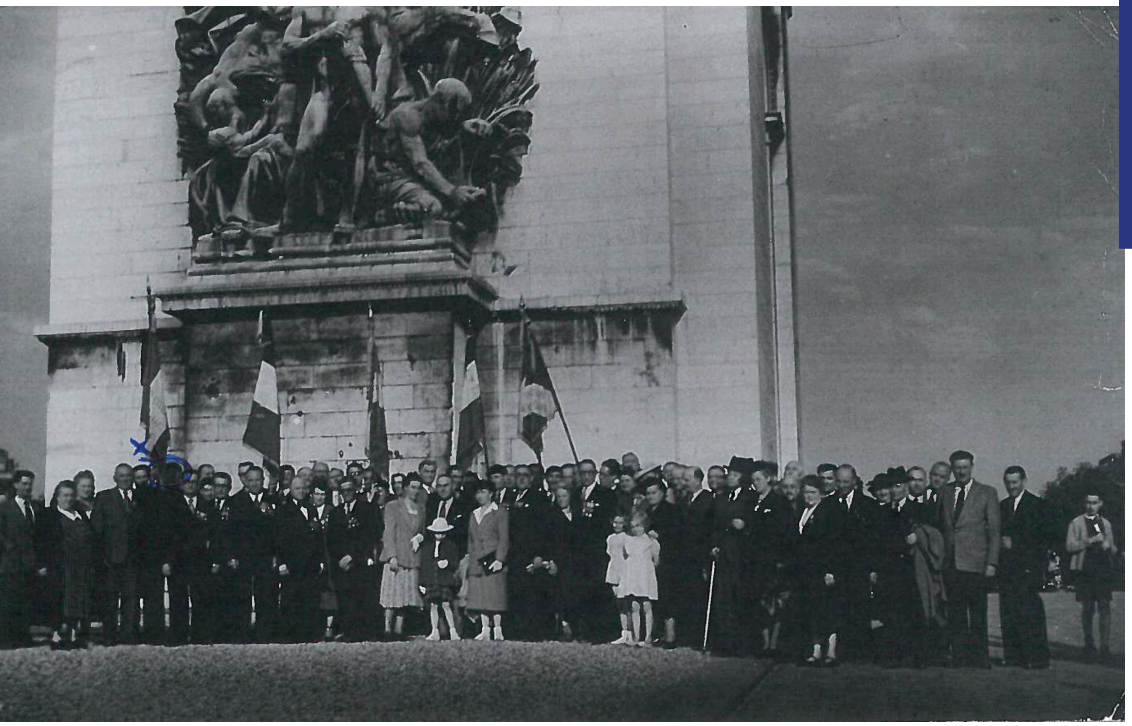

Les héros du 11 septembre 1942 se taisent également. Certains sont inquiétés comme l'abbé STAHL accusé de trafic de bons d'alimentation. Il est incarcéré brièvement pour être innocenté en 1946. À l'image de Marcel DESCHRYVER, les cheminots reprennent le travail.
Coll. Famille DESCHRYVER

LA MÉMOIRE

Lors de la cérémonie du 11 septembre 2016, une plaque commémorative est dévoilée à la gare de Lille-Fives. Elle met à l'honneur les 24 cheminots reconnus à cette date dans le sauvetage du 11 septembre 1942 (un 25ème cheminot a été identifié depuis). En octobre 2016, cette plaque a été posée sur le mur à l'angle des rues de Belle Vue et du Long Pot - face aux anciens ateliers de Fives - qui longe la voie ferroviaire.

Parmi eux, le cheminot Marcel THUMEREL a reçu le titre de Juste en 1994 pour avoir aidé les époux INGWER et leurs deux fils Léon et Jacques en les cachant. Le concept de Juste qui vient de la littérature talmudique est créé en 1953 par l'État d'Israël pour désigner toute personne non juive qui a sauvé des juifs au péril de sa vie. Depuis 1963 une commission de *Yad Vashem* décerne le titre de « Juste parmi les nations » à l'issue d'une enquête reposant sur des témoignages concordants.
À ce jour 91 personnes du Nord-Pas-de Calais ont reçu ce titre. On trouve parmi eux l'abbé STAHL, les pasteurs NICK et

PASCHE, Eva DURRLEMAN, Thérèse MATTER et France NEUBERT, Léon et Germaine COGHE, ou encore l'abbé Oscar ROUSSEAU.

Médaille et diplôme de Juste de l'abbé Oscar ROUSSEAU. Coll. Musée de la Résistance, Bondues

Plusieurs personnes ont entrepris des recherches pour retrouver les cheminots et leurs familles.
Des déportés et des enfants cachés comme Edgard LESER ou Lili LEIGNEL ont également choisi de témoigner dans les établissements scolaires.

Ce travail d'histoire s'inscrit dans un contexte de mémorialisation de la *Shoah* qui a pris naissance pendant les événements-mêmes avant de se muer en commémoration intime après-guerre. Le procès EICHMANN (1961) en Israël replace le sujet sur la scène publique à partir de la fin des années 60 à la faveur des travaux historiques, dans un contexte de disparition progressive des témoins et de développement du discours négationniste. Mais aujourd'hui encore, certains déportés ou rescapés du 11 septembre 1942 ne souhaitent pas s'exprimer.

La caserne Dossin de Malines et devenue un lieu de mémoire et le complexe d'Auschwitz est devenu musée d'État en 1947, et fait partie du Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979.

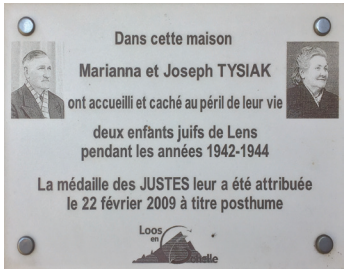

Des plaques et mémoriaux ont été installés dans plusieurs sites de la région Nord-Pas-de-Calais pour incarner l'histoire de l'événement, rendre leurs noms aux victimes et honorer les Justes. Source photo : E. BACQUET

LA MÉMOIRE DE LA *SHOAH* EN FRANCE

Pendant le déroulement même de la *Shoah*, des juifs persécutés en Europe décident de conserver la mémoire des événements en écrivant leur quotidien et en gardant des preuves des persécutions qui étaient en cours.

En 1943 en France, Isaac SCHNEERSOHN crée à Grenoble ce qui deviendra après-guerre le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Avec d'autres, il amasse des archives qui seront utilisées lors des Procès de Nuremberg de 1945-1946.

Mais à la libération des camps et au retour des déportés en France, il n'existe pas une Mémoire de la *Shoah*. Le statut de déporté englobe à ce moment tous ceux qui ont été faits prisonniers par les nazis. Lors des procès de Nuremberg, le génocide juif a bien été évoqué mais pas sa spécificité.

De même la distinction entre les camps, camp de concentration et centre de mise à mort n'est pas précisée. Le film « Nuit et brouillard » réalisé par Alain RESNAIS en 1956 en témoigne. Il joue un rôle essentiel dans la représentation du système concentrationnaire nazi mais il fait aussi la confusion entre les camps et la singularité de l'extermination des juifs n'est pas abordée.

En France seulement 3% des déportés juifs ont survécu alors que plus de la moitié des déportés politiques reviennent. Le souvenir de la déportation domine ainsi celui de la persécution raciale.

Certains rescapés veulent transmettre leur expérience concentrationnaire tandis que d'autres préfèrent se taire, pour oublier ou/ et par peur de ne pas être compris. Ceux qui écrivent leurs mémoires trouvent peu de lecteurs.

Les rescapés se regroupent dans des associations. L'Association des anciens déportés juifs de France et l'Amicale d'Auschwitz sont constituées dès le printemps 1945.

Cependant des œuvres parues dans les années 50 participent à faire connaître le sort particulier des juifs. Le Journal d'Anne FRANK est publié en 1950 et Robert MERLE écrit les pseudo mémoires de Rudolf HÖSS, commandant du camp d'Auschwitz, sous le titre *Le Commandant d'Auschwitz parle*, publié en 1952.

Le 30 octobre 1956, à l'initiative d'Isaac SCHNEERSOHN le Mémorial du martyr juif inconnu est inauguré à Paris, dans le 4e arrondissement, rue Geoffroy-l'Asnier. Il devient la première référence au génocide dans l'espace public.

En Israël, le premier ministre David BEN GOURION annonce le 23 mai 1960 devant la *Knesset* puis les caméras de télévision l'arrestation en Argentine d'Adolf EICHMANN par les services secrets israéliens. Celui-ci est jugé à partir d'avril 1961 pour avoir organisé la logistique de « la Solution finale ». Son procès est un tournant dans la mémoire de la *Shoah*. Il est intégralement filmé et ses images sont largement diffusées, Israël voulant faire œuvre de pédagogie sur le sort des juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Le procureur israélien fait venir à la barre 111 témoins juifs. Ainsi pour la première fois un procès se concentre exclusivement sur l'extermination des juifs et fait avancer la prise de conscience du génocide. Le procès permet à la parole de se libérer. Entre 1963 et 1965, ce sont d'anciens *SS* d'Auschwitz-Birkenau qui sont jugés à Francfort et 211 survivants d'Auschwitz sont appelés à témoigner.

À partir des années 1960, la mémoire de la *Shoah* émerge avec les procès mais aussi grâce aux travaux de plus en plus nombreux des historiens ainsi que de la sphère culturelle qui s'empare du sujet.
En 1961, Raoul HILBERG publie la première synthèse universitaire de la *Shoah, La destruction des Juifs d'Europe*, traduite en français en 1988.

En 1978 paraît la série *Holocaust* de Marvin CHOMSKY aux USA, qui rencontre un record d'audience avec 120 millions d'Américains sur les trois jours de diffusion. Elle est diffusée en France et en Allemagne l'année suivante. En France, la série est diffusée dans le cadre de l'émission *Les Dossiers de l'Écran* dont le thème est « Vie et mort dans les camps nazis » avec la participation de Simone VEIL et d'autres témoins. Interrogée sur la nécessité de diffuser la série auprès des Français, Simone VEIL loue la capacité du film à montrer le déroulement des événements menant à la *Shoah* mais nuance sa positivité en relatant sa douloureuse expérience. La fiction permet à la fois une diffusion plus large du génocide mené contre les juifs, une libération de la parole dans les familles et un intérêt pour les victimes alors que jusqu'à présent les regards étaient davantage tournés vers les bourreaux à l'occasion des procès.

En 1978, Serge KLARSFELD publie le Mémorial de la déportation des juifs de France grâce aux listes de déportés envoyées par les Allemands à l'UGIF (Union générale des Israélites de France), organisme créé en novembre 1941 à leur demande. Il y présente des informations détaillées concernant les 77 convois partis de France. C'est un moment capital, la mémoire de la *Shoah* s'individualise. Avec l'Association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (1979) Serge et Beate KLARSFELD multiplient les démarches pour traduire en justice les principaux responsables de la persécution des juifs en France. Des procédures judiciaires contre des responsables des persécutions antisémites sont mises en œuvre dans les années 1980. Les procès très médiatisés sont une étape importante dans la reconnaissance du sort des juifs.

Depuis la fin des années 1970, plusieurs publications mettent en cause l'existence des chambres à gaz et l'extermination par les nazis. Le négationnisme, les publications et œuvres de fiction encouragent de nombreux rescapés à témoigner, notamment auprès du public scolaire.
En 1985, *Shoah*, le documentaire de Claude LANZMANN accorde une place unique aux témoins et aux lieux de la *Shoah*.

Dans les années 1990, plusieurs événements mènent à une reconnaissance de plus grande ampleur de la *Shoah*. Le rideau de fer tombé en 1989 et la fin de l'URSS en 1991 conduisent à une ouverture des archives. De nombreux historiens s'emparent du sujet qui prend place progressivement dans les programmes scolaires.

L'État intervient en 1993 en instaurant par décret une journée de commémoration tous les 16 juillet, à la date de la rafle du Vélodrome d'hiver. Des stèles et monuments sont érigés progressivement sur les lieux d'internement des déportés juifs.

L'individualisation des victimes franchit une étape avec la construction en 1994 d'un Mémorial des enfants juifs déportés de France. Enfin, en 1995 le président Jacques CHIRAC reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs. Le discours ouvre la voie à la mise en place de la Commission MATTEOLI afin d'indemniser les victimes des spoliations et à une ouverture progressivement complète des archives liées à la période.

En 2000 est créée la Fondation pour la Mémoire de la Shoah avec les fonds des juifs en déshérence résultant de la spoliation. Le Mémorial de la Shoah est institutionnalisé en 2005 sur le lieu du Mémorial du Martyr juif inconnu. Sur le « Mur des noms » on peut lire ceux des 76 000 juifs déportés dont 11 000 enfants. En 2015 le Mémorial crée le réseau des lieux de mémoire de la *Shoah* en France.

En 2002 les ministres européens de l'éducation décident d'une Journée de la Mémoire de l'Holocauste dans l'enseignement, dont la date est fixée au 27 janvier, qui marque la libération d'Auschwitz par l'armée soviétique.

Peu à peu, à la faveur des témoignages, une autre figure prend place, celle du Juste, qui désigne la personne non-juive qui s'est mise en danger en choisissant de venir en aide aux juifs persécutés et notamment à de nombreux enfants. Si certains enfants cachés ont raconté leur vie sous l'occupation assez tôt, ils sont plus nombreux à libérer leur parole à partir des années 1990 qui voient le premier rassemblement de ces enfants devenus grands à New York en mai 1991.

En Janvier 2007 Jacques CHIRAC et Simone VEIL rendent hommage aux Justes de France en apposant une plaque dans la crypte du Panthéon, où est présentée une exposition pour les faire connaître.

Des lieux de mémoire du génocide des juifs en Europe et dans le monde

Les lieux de mémoire prennent plusieurs formes : stèles érigées sur les lieux des massacres, plaques commémoratives apposées sur les façades des victimes, transformation des lieux de persécution en musées, construction de mémoriaux. Chaque pays concerné a sa temporalité particulière liée au contexte et à la volonté politique, ainsi qu'à l'état des recherches et à la demande sociale.

Photo de classe d'Edgard LESER (en haut) et de Micheline TEICHLER, au lycée Faidherbe de Lille. Micheline est tuée à son arrivée à Auschwitz en août 1942. Son ancien camarade Edgard et la classe "Ambition Réussite" de Laurette MAROTEL lui ont dédié une plaque commémorative et une salle du collège Rabelais de Mons-en-Barœul (59).
Coll. Famille LESER

Les mémoriaux ont pour objectifs de regrouper les archives, d'entretenir le souvenir des victimes et de transmettre l'histoire de l'événement aux visiteurs à travers un parcours scénographique propre à chaque Mémorial.

Le Mémorial *Yad Vashem*. Photo E. BACQUET

Nommé d'après Isaïe (« Je leur donnerai dans mes murs un monument [*Yad*] et un nom [*Vashem*] »), le Mémorial a été créé par une loi votée par la *Knesset* en 1953. Il est situé à Jérusalem, sur la colline du Souvenir, face au mont Herzl. Il regroupe aujourd'hui notamment un musée d'Histoire de la *Shoah*, un musée d'art et un centre d'archives. Le premier musée traitait essentiellement de la *Shoah*. Le nouveau musée ouvert en 2005 a choisi de montrer davantage les juifs en tant qu'acteurs et non plus seulement victimes des persécutions. L'accent est mis aussi sur des destins individuels, à travers les documents mais aussi à travers les récits des guides accompagnant les visiteurs.

Le Mémorial de Washington, le *United States Holocaust Memorial Museum* (USHMM) qui a été inauguré le 22 avril 1993 sur une proposition d'Elie WIESEL, a quant à lui opté pour une scénographie qui repose essentiellement sur l'histoire de la *Shoah* en trois sections distinctes.

En Allemagne, la mémoire des victimes a mis plusieurs décennies à s'imposer et il a fallu l'arrivée d'une nouvelle génération pour que la mémoire de la *Shoah* s'inscrive dans les programmes scolaires et dans l'espace public.
Il était en effet plus difficile de commémorer les victimes dans le pays à l'origine des persécutions et alors que 95% des juifs assassinés n'étaient pas Allemands. L'année 1983 qui marquait les 50 ans de l'arrivée au pouvoir du nazisme a été un tournant en Allemagne de l'Ouest à l'initiative d'une fondation, l'« *Aktives Museum* ». Ce comité d'action citoyenne organisa un programme d'expositions et de manifestations et depuis cette date Berlin a connu une politique mémorielle forte.

« Topographie de la Terreur ». Photo E. BACQUET

En 1987 ouvre sur les lieux où siégea la *Gestapo* l'exposition « Topographie de la Terreur » qui ne devait durer que quelques mois mais qui subsiste toujours aujourd'hui de façon encore plus étoffée avec un centre de documentation ouvert en 2010. La « Topographie de la Terreur » renseigne sur les auteurs des crimes et le système de répression mis en place.

La « Maison de la Conférence de Wannsee » quant à elle est un lieu de mémoire ouvert en 1992 qui présente une importante exposition permanente organisée autour de la décision de « la solution finale ».

Et en banlieue de Berlin, sur le site de la gare de Grunewald, un Mémorial a été inauguré le 27 janvier 1998. Il consiste en 186 plaques enchâssées dans du gravier sur les quais de la voie 17, chaque plaque documentant le départ d'un convoi.

Pour les 60 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale est inauguré près de la Potzdamer Platz le Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe. Il est composé à la surface de 2 711 blocs de béton rectangulaires et assemblés en damier, qui rappellent des stèles mortuaires. En sous-sol se trouvent une exposition et une salle des Noms dans laquelle sont lus les noms ainsi que de courtes biographies de juifs assassinés et disparus de toute l'Europe. La lecture, sous cette forme, des récits de la vie de toutes les victimes peut durer près de six ans, sept mois et vingt-sept jours…

Cette volonté d'individualiser chaque victime, de lui redonner une identité que le nazisme voulait effacer, se retrouve dans le projet de Gunter DEMNIG. Ce sculpteur a décidé d'inscrire dans l'espace la mémoire des disparus. Il crée en 1992 les *Stolpersteine* (« pierres sur lesquelles

on trébuche ») avec lesquelles il veut honorer les personnes là où elles ont vécu et non où elles ont été assassinées. Il s'agit de pavés en laiton d'environ 10 cms qu'il enchâsse dans le sol devant les demeures des victimes. Chaque étape du processus de fabrication est individualisée car chacun des pavés est confectionné manuellement. Aujourd'hui, près de 70 000 *Stolpersteine* ont été posés, principalement en Europe et en majorité en Allemagne. La volonté de poser un pavé vient en très grande partie de la société civile, de familles des victimes, d'associations et de groupes scolaires réunis autour d'un projet par leurs enseignants.

***Stolperstein* à Berlin.** Photo E. BACQUET

En Europe de l'Est, il faut attendre la fin de l'URSS en 1991 pour que plusieurs initiatives locales voient le jour dans les pays concernés par les meurtres de masse. Seule la Biélorussie avait fondé un Mémorial en 1946 à l'initiative de rescapés à Minsk sur les lieux du ghetto où 5000 juifs avaient été fusillés. Des monuments plus discrets ont été implantés sur le lieu des fosses dans les années 50 mais ils prenaient en compte toutes les victimes sans spécifier le génocide juif.

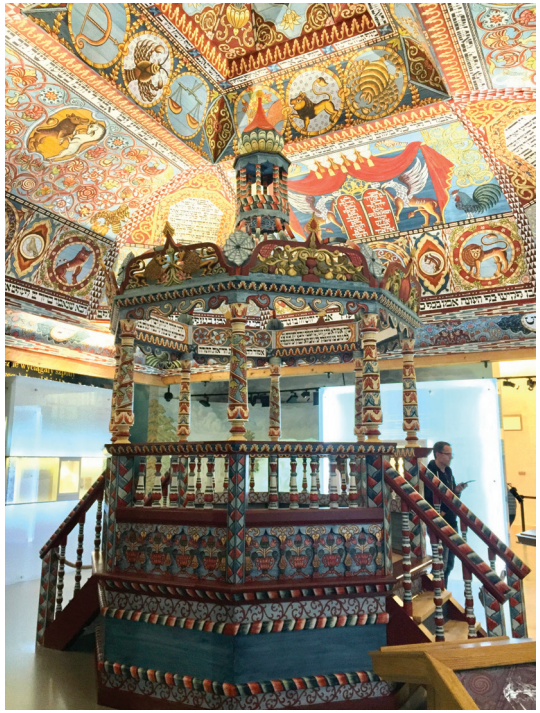

En Pologne, le musée Polin, Musée d'Histoire des Juifs polonais, ouvert en 2013, a été construit à Varsovie sur l'emplacement de l'ancien ghetto. Il met en avant toute la richesse culturelle de la communauté juive sur une période de 1 000 ans. Photo E. BACQUET

COMMENT FAIRE DES RECHERCHES ?

Plusieurs organismes ont numérisé les archives documentant la déportation.

Le Mémorial de la Shoah présente ainsi sur son site Internet le « Portail du Centre de Documentation du Mémorial de la Shoah ». Il est possible d'y rechercher une personne ou un document :
http://ressources.memorialdelashoah.org
En entrant par exemple le nom de Mordka GOTHELF, la recherche mène à sa photo ainsi qu'à la liste originale du convoi de déportation dans laquelle il apparaît avec son épouse Rachela et ses enfants Jacob et Mathilde.
Le Fonds du Centre de Documentation s'enrichit toujours grâce aux dons d'archives privées ou d'organisations.

Le Mémorial de la Kazerne Dossin permet lui aussi de rechercher des personnes parmi une base de 25 500 victimes référencées.
https://kazernedossin.memorial/?lang=fr

Le site internet de Yad Vashem présente une base de données de 4,7 millions de victimes de la Shoah : **https://yvng.yadvashem.org/index.html?language=fr**

Le site **Arolsen Archives** présente 25 millions de documents avec une recherche par noms.
Par exemple, la recherche sur le cheminot René DOUCE nous renvoie à des documents numérisés du camp de concentration de Dachau qui nous apprennent qu'il est entré le 20 juin 1944 dans ce camp.

Le site **Territoires et Trajectoires de la Déportation des Juifs de France** permet de localiser sur carte les lieux à partir desquels ont été déportés les 11 000 enfants juifs. Il est possible de faire une recherche par nom de commune, adresse et nom d'enfant : **http://tetrade.huma-num.fr/Tetrademap_Enfant_France/**
Ainsi, si l'on choisit la commune de Valenciennes, on retrouve Jacob et Mathilde GOTHELF déportés avec 12 autres enfants dont le site donne les noms et les âges.

Mais la recherche historique peut s'avérer difficile en l'absence de documents d'archives ou d'archives localisées. Souvent, il faut tenter de retrouver les descendants des individus eux-mêmes. *A contrario* de la généalogie, qui vise à trouver les ascendants (ancêtres), la recherche des membres des familles des sauveteurs nécessite méthode et patience. Parfois, il faut plusieurs années pour retrouver des descendants.
La méthode la plus simple pour identifier un descendant est de faire une demande d'acte de naissance de la personne, ce qui fournira des informations sur les événements familiaux, mariage, divorce, décès...
Connaître le lieu de résidence d'une personne ou d'une famille facilite les recherches. Cela ouvre la voie à la recherche d'enfants via les déclarations de naissance.

Plus on se rapproche de notre époque, et plus les personnes sont mobiles. Ce qui rend la recherche difficile.

Lorsque l'on réussit à trouver la famille d'un Juste, par exemple, on espère bien sûr obtenir des informations sur son action. Mais il arrive souvent que la famille ne soit pas au courant des événements qui se sont déroulés pendant l'occupation.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'Allemagne hitlérienne et le nazisme

• CHAPOUTOT Johann, *Le nazisme. Une idéologie en actes, La documentation française,* 2012
• CHAPOUTOT Johann, *La loi du sang. Penser et agir en nazi,* Gallimard, 2014
• INGRAO Christian, *Croire et détruire. Les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Fayard, 2010
• INGRAO Christian, *La Promesse de l'Est. Espérance nazie et génocide,* Seuil, 2015
• KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation,* Gallimard-Folio, 1992
• LONGERICH Peter, *« Nous ne savions pas ». Les Allemands et la « Solution finale » 1933-1945,* Éditions Héloïse d'Ormesson, 2008

Sur Vichy

• BRUTTMANN Tal, *La logique des bourreaux,* Hachette littérature, 2003
• BRUTTMANN Tal, *Au Bureau des Affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944),* La Découverte, 2006
• BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande,* Seuil-Points, 1997
• JOLY Laurent, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du Commissariat aux Questions juives (1941-1944),* Grasset, 2006
• KLARSFELD Serge, *La Shoah en France,* Fayard, 4 volumes, 2001
• LAZARE Lucien, *Dictionnaire des Justes de France,* Fayard, 2003
• MARRUS Michaël, PAXTON Robert, *Vichy et les Juifs,* 1990, nouvelle édition 2015
• PAXTON Robert, *La France de Vichy, 1940-1944,* Le Seuil, 1973
• PESCHANSKI Denis, *La France des camps. L'internement, 1938-1946,* Gallimard, 2002
• ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy, Que sais-je,* PUF, 2007

Sur le Nord-Pas-de-Calais

• CELERSE Grégory, *Sauvons les enfants. Histoire du comité lillois de secours aux Juifs,* 2016, Les Lumières de Lille Éditions
• HEDDEBAUT Monique, *Des Tsiganes vers Auschwitz. Le convoi Z du 15 janvier 1944,* Tirésias, 2018
• LE MANER Yves, DEJONGHE Etienne, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande 1940-1944,* La Voix Éditions, 1999, nouvelle édition 2019
• MARIOT Nicolas, ZALC Claire, *Face à la persécution - 991 Juifs dans la guerre,* Odile Jacob, 2010

Tsafon, revue d'études juives du Nord
• DELMAIRE Danielle dir., *Spoliation des Juifs et des Tsiganes dans la Zone rattachée et en Belgique, pendant la Seconde Guerre mondiale,* numéro 5 Hors-série 2012
• DELMAIRE Danielle dir., HEDDEBAUT Monique, *Persécutions raciales dans le Douaisis, pendant la Seconde Guerre mondiale. Juifs et Tsiganes,* 2008
• DELMAIRE Danielle dir., HEDDEBAUT Monique, *Sans armes face à la rafle du 11 septembre 1942,* automne 2015-hiver 2016

Sur la Belgique

• SCHRAM Laurence, Dossin. *L'antichambre d'Auschwitz,* Racine, 2017
• STEINBERG Maxime, *L'Étoile et le Fusil, t. I, La Question juive, 1940-1942,* Éditions Vie Ouvrière, 1983.
• STEINBERG Maxime, *L'Étoile et le Fusil, t. II, 1942, Les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique,* Éditions Vie Ouvrière, 1984
• STEINBERG Maxime, *L'Étoile et le Fusil, t. III, vol. 1 et 2, La Traque des Juifs, 1942-1944,* Éditions Vie Ouvrière, 1987

Sur la Shoah

• BENSOUSSAN Georges, *Atlas de la Shoah,* Autrement, 2014
• BENSOUSSAN Georges, *Histoire de la Shoah,* PUF, Que sais-je ?, 1996
• BLATMAN Daniel, *Les Marches de la mort,* Fayard, 2009
BROWNING R. Christopher, *Des hommes ordinaires. Le 101ème bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne,* Les Belles Lettres, 1994 (réédité en format poche, 1998)
• BROWNING R. Christopher, *Les origines de la solution finale – l'évolution de la politique antijuive des nazis, septembre 1939-mars 1942,* Les Belles Lettres, 2007
• BRUTTMANN Tal, *Auschwitz,* La Découverte, 2015
• BRUTTMANN Tal, TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah,* Que sais-je ?, PUF, 2016
• CESARINI David, *Adolf Eichmann,* Tallandier, 2010
• HILBERG, Raul, *La Destruction des Juifs d'Europe,* rééd. Folio Histoire, Gallimard, 3 vol., 2006
• KLARSFELD Serge, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France,* 1978, 2ème édition 2012
• KLARSFELD Serge, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France,* 2 Tomes, Fayard, 2001
• MONTAGUE Patrick, Chelmno. *Prologue à l'industrie du meurtre de masse,* Calmann-Lévy-Mémorial de la Shoah, 2016
• MOUTIER-BITAN Marie, *Les camps de la Shoah. L'extermination des Juifs en Union soviétique occupée, 1941-1944,* Passés Composés, 2020
• SNYDER Timothy, *Les terres de sang – L'Europe entre Hitler et Staline,* Gallimard, 2012
• STANGNETH Bettina, *Eichmann avant Jérusalem,* 2011

Sur la Résistance juive

• LAZARE Lucien, *La résistance juive en France 1940-1944,* Autrement, 2002
• Collectif, *Des voix sous la cendre, Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau,* coédition Mémorial de la Shoah/Calmann- Lévy, 2005

Sur la Mémoire

• BENSOUSSAN Georges, *Auschwitz en héritage, d'un bon usage de la mémoire,* Mille et une Nuit, 1995, 2ème édition 2004
• BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoire des déportations de la Seconde Guerre mondiale,* CNRS Éditions, 2009
• WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli,* Hachette Pluriel, 1995
• WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin,* Plon, 1998
• WIEVIORKA Annette, *Auschwitz, soixante ans après,* Robert Laffont, 2005

Pour les élèves

• FRANK Anne, *Le journal d'Anne Frank,* Lgf poche, 1999
• JOFFO Joseph, *Un sac de billes,* Lgf poche, 1992
• LAMBERT Thibaut, TROUILLARD Stéphanie, « Si je reviens un jour... Les lettres retrouvées de Louise Pikovsky », Des ronds dans l'O, 2020
• NOCQ Gaétan, *Le rapport W. Infiltré à Auschwitz,* Daniel Maghen, 2019
• SPIEGELMAN Art, *Maus : un survivant raconte,* Flammarion, 1987
• TAYLOR Kathrine Kressmann, *Inconnu à cette adresse,* Lgf poche, 2004
• UHLMAN Fred, *L'ami retrouvé,* Folio Plus Classique, Gallimard, 2006
• WIEVIORKA Annette, *Auschwitz raconté à ma fille,* le Seuil, 1999

Quelques films de fiction

• *Holocaust,* Marvin Chomsky, 1978
• *Au revoir les enfants,* Louis Malle, 1987
• *La Liste de Schindler,* Steven Spielberg, 1994
• *Le pianiste,* Roman Polanski, 2001
• *1943, L'ultime révolte,* Jon Avnet, 2002
• *Elle s'appelait Sarah,* Gilles Paquet-Brenner, 2010
• *Le Labyrinthe du silence,* Giulio Ricciarelli, 2014
• *En mai fais ce qu'il te plaît,* Christian Carion, 2015
• *Le fils de Saul,* Laszlo, Nemes, 2015
• *Le voyage de Fanny,* Lou Doillon, 2016
• *Opération finale,* Chris Weitz, 2018